



Garneau
LA GRANDE
LIBRAIRIE
DU VIEUX-QUEBEC
47-49, RUE BUADE

LE SOLEIL

JOURNÉE DES SPAGHETTI
samedi 6 juin, 16h à 22h
MONT ST-AUBERT - CHARLESBOURG
Club Lion Laurentien
Adulte 4,00\$ Enfant 2,00\$

85e année, no 118

52 pages 4 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 15 MAI 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85

• • Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Le pape a failli mourir au bout de son sang

(D'après AFP, AP, UPI, NYTNS et Reuter)
— Jean-Paul II était au bout de son sang lorsqu'il est arrivé à la clinique Gemelli de Rome peu après la tentative d'assassinat dans laquelle il a été blessé, et il a d'ailleurs été "à un cheveu de mourir", a révélé hier le chirurgien qui a procédé à l'opération du Saint-Père mercredi.

Les médecins ont dû lui injecter six chopines de sang, a expliqué le docteur Giancarlo Castiglione. Ce dernier a expliqué que lorsque les médecins ont ouvert le corps du Saint-Père, un flot de sang a jailli de la cavité abdominale. Selon lui, la balle qui a perforé l'abdomen de la victime a frôlé certains conduits sanguins vitaux.

Le docteur Castiglione qui a soigné le pape a indiqué que Jean-Paul II pourrait reprendre ses activités dans quinze jours au plus tôt, au plus tard dans deux mois.

Le médecin a néanmoins indiqué que la semaine à venir reste lourde de menaces, à cause de l'infection notamment. Les antibiotiques administrés à haute dose, mais après l'intervention, ne peuvent en effet garantir que les résidus intestinaux, ordinairement absents lorsque l'opération est normalement préparée, ne pro-

(Suite à la page A2, 3e col.)

Ali Agca sera jugé en Italie

Les détails, page A-2



L'arme de l'assailant pointée vers le pape

A l'extrême gauche de la photo (en médaillon) la main de l'assailant braquant son arme vers le pape alors qu'il salue la foule réunie place Saint-Pierre. Un instant plus tard, Jean-Paul II était atteint de trois balles. Cette image a été tirée d'un film 8mm réalisé par une personne non identifiée et obtenue par l'Agence italienne de nouvelles ADN Kronos.

Taillibert réclame \$26 millions de Montréal et de la RIO

MONTREAL (PC) — L'architecte de la ville de Montréal, M. Roger Taillibert, a inscrit une poursuite de \$26,1 millions contre la ville de Montréal et la Régie des installations olympiques (RIO).

Dans sa requête déposée au greffe de la Cour supérieure, M. Taillibert n'allègue l'existence d'aucun contrat liant à la ville ou à la RIO.

Il réclame simplement pour services rendus \$26,193,424 devant s'ajouter aux "acomptes" de \$6,8 millions qu'il reconnaît avoir touchés jusqu'à ce jour.

M. Roger Taillibert est présentement architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux en France.

Selon lui, le Comité exécutif de la ville de Montréal "retint ses services" le 24 avril 73, trois ans avant la tenue des Jeux, à titre d'architecte-conseil du Montréalais André Daoust.

Il se serait par la suite muni d'un permis temporaire de l'Association des architectes du Québec pour concevoir et réaliser le stade, les piscines et le vélodrome, sans compter les stationnements, une centrale thermique et le viaduc Sherbrooke.

A l'appui de sa requête, Taillibert allègue l'envoi de trois états de comptes "détaillés" qui n'auraient pas été payés depuis mai 1976, date à laquelle la RIO avait déjà pris le contrôle du site olympique.

Sept-Iles isolée depuis mercredi

page A-3

Rapport Néron La boxe doit se prendre en main et se discipliner



Dossier et nouvelles, pages A-7 et C-2

L'INDUSTRIE RÉGIONALE



Nouveau concept d'étalage
Après avoir participé au renouvellement de l'image de plusieurs centaines de commerces, la maison Lavignette Ltée, de Québec, spécialisée dans la vente d'équipement d'étalage, espère commercialiser un nouveau système modulaire.

les détails, page B-2

Chez les fonctionnaires Règles bafouées dans l'embauche

par Norman DELISLE

SHERBROOKE (PC) — Au cours des deux dernières années, l'Office de recrutement et de sélection du personnel a maintes fois excédé ses pouvoirs dans l'embauche des fonctionnaires, a révélé, hier, un des plus hauts fonctionnaires du Québec, M. Roch Bolduc.

M. Bolduc, qui est président de la

Commission de la Fonction publique, prenait la parole devant les membres de la Société québécoise de science politique réunis en congrès annuel à Sherbrooke.

Il a annoncé que les détails concernant ces excès seront disponibles dans le prochain rapport annuel que la commission doit remettre au ministre de la Fonction publique.

Mme Denise Leblanc-Bantey, en juin prochain.

Selon M. Bolduc, l'office aurait maintes fois outrepassé les règlements en vertu desquels l'embauche de certaines catégories de fonctionnaires a été menée.

Ainsi, on exigerait des diplômés que les règlements n'autorisent pas à exiger pour certains emplois, et on ne suit pas les règles qui doivent régir la tenue de concours publics.

C'est ainsi que récemment, près de 80 postulants qui avaient été écartés d'un concours public de recrutement par l'office, ont porté leur cause en appel. Ils ont été déclarés admissibles au concours par la suite.

M. Bolduc a également révélé que le coût d'embauche d'un fonctionnaire pour l'Etat était très élevé. Ainsi, il en coûte environ 20 pour 100 du salaire annuel d'un haut fonctionnaire pour combler un poste, c'est-à-dire qu'on doit déboursier environ \$15,000 pour trouver un candidat à un poste de sous-ministre.

Dans les catégories d'emplois inférieures, comme les secrétaires, le coût des frais d'embauche et de recrutement est d'environ 10 pour 100, selon M. Bolduc.

Eau chaude

Par ailleurs, la Fonction publique (Suite à la page A2, 1re col.)

Le taux d'escompte à 18.98% brise tous les records

OTTAWA (PC) — Aiguillonnée par la politique économique du gouvernement la Banque du Canada a une fois de plus relevé son taux d'escompte hier, le faisant passer à 18,98 pour 100. Le record de 18,71 pour 100 établi la semaine dernière se trouve ainsi pulvérisé.

Il s'agit de la huitième hausse en autant de semaines, et du quatrième record consécutif.

Malgré les vives critiques de l'opposition, aucun signe de modération dans la hausse des taux d'intérêt n'est en vue.

Entraîné dans un débat sur l'économie, le gouvernement fait la sourde oreille à l'opposition qui l'accuse de ruiner les propriétaires, les agriculteurs et les entreprises.

Le gouvernement, mené par le ministre des Finances Allan Rock et appuyé par le gouverneur de la banque centrale Gerald Bouey, a bien fait comprendre que le maintien des taux à un haut niveau est une mesure nécessaire pour mater l'inflation.

Peu d'espoir d'une baisse

Peter Kirkham, économiste en chef à la Banque de Montréal, conserve peu d'espoir de voir baisser l'inflation et, partant, les taux d'intérêt, tant à court qu'à long terme.

"Certainement pas au Canada", dit-il, en dépit d'indications d'une modération de l'inflation aux Etats-Unis.

Les Etats-Unis, explique-t-il, ont

déjà absorbé la hausse du prix de l'énergie depuis que les prix sont libérés, ce que le Canada n'a pas encore fait. Cela, ajouté à la hausse prévue du prix des aliments, fait qu'il sera plus difficile de résoudre les problèmes. Et ces problèmes s'aggraveront si les syndicats essayent de rattraper l'inflation en exigeant des hausses de salaires.

Toujours selon M. Kirkham, le gouvernement défend le dollar et M. Bouey a peu de choix, sinon de maintenir les taux d'intérêt aussi élevés qu'aux Etats-Unis pour fournir cette protection.

Un pari

William Mackness, vice-président de Pitfield Mackay Ross de Toronto, a, lui aussi, peu d'espoir que les taux vont se détendre.

"Il est à parier que la structure des taux d'intérêt suivra celle de l'Etat", dit-il.

Il y en a qui prétendent qu'il ne faudrait pas se contenter de suivre les taux américains ni laisser le dollar dégringoler. "Je pense que cela ne se produira pas. Je pense que la politique de la Banque du Canada sera une politique dure pour défendre le dollar."

Et sur ce, nous continuerons de suivre les taux d'intérêt américains, qui semblent poursuivre leur hausse. Jusqu'où? M. Mackness avoue l'ignorer.

autre nouvelle, B-1

Paquet-Syndicat Faut pas s'attendre à des miracles (Biron)

par Pierre MARTEL

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, ne veut pas commenter publiquement le dossier des problèmes de la chaîne Paquet-Le Syndicat Inc. tant qu'il ne se sera pas fait une idée plus précise.

Interrogé par quelques journalistes lors de l'ouverture officielle du Salon de l'Industrie, M. Biron s'est limité à révéler qu'il a multiplié les discussions avec les

parties intéressées au dossier au cours des derniers jours.

"J'ai parlé à toutes les parties, tant les banquiers que les employés et les propriétaires de l'entreprise. Nous scrutons le dossier attentivement. Cependant, personne ne doit s'attendre à ce qu'on fasse des miracles", de préciser le ministre.

"Le ministre a ajouté que son ministère continuait à faire le tour

(Suite à la page A2, 4e col.)



Le ministre Biron et le maire de Québec, Jean Pelletier, en grande conversation hier à l'ouverture du Salon de l'industrie.

Sommaire

Annonces classées	D-3 à D-16
Arts et spectacles	C-5 à C-8
Bridge	D-6
Carrières et professions	D-2
Décès	D-17
Economie-finance	B-2 et B-3
Horoscope	D-15
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-3
Mots croisés	D-4
Où aller à Québec	C-8
Page documentaire	A-7
Patron	D-5
Pierre Champagne	A-9
Sport	C-1 à C-4
Télévision	C-5

la météo de jacques bureau pour le week-end

L'emprise d'un temps plutôt nuageux, de températures basses pour la saison et d'averses surtout samedi semblent être les points dominants de la fin de semaine. Les pluies abondantes des derniers jours ne seront pas répétées toutefois mais sous les averses par moments et un ciel prédominant nuageux, l'amélioration sera difficile à voir. Les températures sont bien au-dessous de la normale et les espérances d'air plus chaud, même tard au cours de la fin de semaine, sont faibles. Ces pluies, ce temps pluvieux et frais (typique de mai suivant les dires de plusieurs) retardent grandement les activités printanières pour quelques-uns. Il faut cependant croire qu'elles seront bénéfiques pour la végétation car les précipitations des derniers mois ont été faibles. Si la soif de soleil et de temps plus chaud nous tenaille, il faudrait envisager la vallée de l'Outaouais ou l'est de l'Ontario au cours de la fin de semaine.

autre détails en page D-3

Attentat contre le pape - Attentat contre le pape Agca sera jugé par l'Etat italien

ROME (d'après AFP) — Mehmet Ali Agca, le présumé agresseur de Jean-Paul II, ne sera pas extradé vers la Turquie et sera jugé par l'Etat italien.

Par ailleurs, la question reste encore ouverte quant à savoir si Agca a agi seul ou pour le compte d'une organisation terroriste.

Détenu à la "Questura", la préfecture de police de Rome, Mehmet Ali Agca a rapidement mis fin à une grève de la faim qu'il avait entrepris hier pour protester contre des interrogatoires trop intenses.

Un mandat d'arrêt comprenant sept chefs d'accusation a été émis contre lui hier matin, par le procureur de la république de Rome.

Le terroriste turc est accusé de tentative d'assassinat d'un président de la république auquel le pape est assimilé en Italie sur la base de l'article 8 de la loi sur le concordat. Ce délit est passible de la prison à perpétuité.

Mehmet Ali Agca est également accusé de tentative de meurtre à l'encontre des deux touristes blessés, de détention et de port d'armes de guerre, le pistolet de calibre neuf parabolique de fabrication Herstal dont il s'est servi, de falsification et de recel de pas-

seport, de substitution de personne.

Ce mandat d'arrêt a été délivré à titre de "participation" à un délit, ce qui laisse supposer que les enquêteurs retiennent que Mehmet Ali Agca a agi en liaison avec d'autres personnes ou qu'il fait partie d'une organisation.

Hier, en fin d'après-midi, et ce depuis plus de 24 heures, les enquêteurs de la "Digos", la police antiterroriste italienne, essayaient de déterminer si Mehmet Ali Agca n'était qu'un simple d'esprit, un "justicier" solitaire ou l'exécuteur des hautes oeuvres d'une organisation extrémiste.

Même si les perquisitions effectuées à Rome à son dernier domicile connu ont confirmé que le jeune Turc n'avait reçu ni visite ni appel téléphonique, les policiers semblent quand même avoir acquis la certitude qu'Agca n'agissait pas seul.

En effet, depuis qu'il s'est évadé de prison en Turquie, Agca s'est déplacé successivement en Allemagne, en Suisse, en Espagne et en Italie. Au moment de son arrestation, il avait près de \$500 en poche. Qui lui fournit tout cet argent? Les policiers croient que la

réponse se trouve dans l'appui d'une organisation quelconque.

Jugé en Italie

L'auteur présumé de l'attentat contre le pape Jean-Paul II ne peut être jugé que par l'Etat italien. En vertu des accords de Latran signés en 1929 par le Saint-Siège et le gouvernement de Benito Mussolini, Mehmet Ali Agca comparaitra donc devant une cour d'assises italienne.

En l'absence de convention d'extradition entre Rome et Ankara, le jeune terroriste d'extrême droite ne pourra pas non plus être extradé comme le demandent les autorités turques.

M. Ilter Turkmen, ministre turc des Affaires étrangères, a déclaré hier à Strasbourg que la police turque avait averti, la semaine dernière, les autorités italiennes de la présence dans leur pays de Mehmet Ali Agca, auteur présumé de l'attentat contre le pape.

"Cette tentative d'assassinat prouve une fois de plus qu'il faut renforcer la coopération européenne contre le terrorisme", a ajouté M. Turkmen, qui participait à Strasbourg à la réunion du comité des ministres du conseil de l'Europe ("21").



Accusé de tentative d'assassinat Encadré de policiers romains, le terroriste turc Ali Agca est conduit vers les quartiers généraux de la police après avoir été formellement accusé, hier, de tentative d'assassinat contre la personne de Jean-Paul II.

Le pape a...

(Suite de la première page)

voquent une infection risquant d'entraîner des complications postopératoires. Le pape a beaucoup souffert lorsqu'il s'est réveillé après l'opération. Il est encore à l'heure actuelle sous masque respiratoire et il y restera encore vraisemblablement quelques jours. "Le pape, a révélé le chirurgien, a des difficultés respiratoires, car il a eu trois côtes cassées lors d'un accident antérieur et il en souffre encore."

Anus artificiel

Le chirurgien s'est par ailleurs refusé à donner des détails sur la mise en place d'un anus artificiel provisoire installé pour l'évacuation directe des matières fécales. "Quand il s'agit d'un pape, a-t-il dit, je trouve la curiosité du grand public à cet égard quelque peu déplacée et ne comptez pas sur moi pour confirmer ou infirmer les nouvelles, officielles ou non, publiées à ce sujet."

Des médecins ont cependant précisé que

l'expression "anus artificiel" était une figure de style pour désigner une opération médicale, non une prothèse au sens strict de l'expression. Ainsi, dans le cas du Saint-Père, le segment de colon (gros intestin) touché par la balle a été retiré et le colon "abouché" à la peau formant ce qu'on appelle un "anus artificiel" à la place de l'évacuer les résidus intestinaux tout en mettant l'intestin au repos. En effet, les cicatrisations se font mal sur un tissu infecté.

Dans deux à trois mois, au plus tard possible, une nouvelle intervention pour rétablir la continuité devrait être réalisée, selon le professeur Huguenard, de Paris.

Place Saint-Pierre

Entre-temps, la ferveur et la tristesse étaient toujours grandes dans la soirée d'hier, place Saint-Pierre où une foule très dense de fidèles évaluée à 35.000 personnes continuait à prier pour la guérison du Saint-Père. Certains

des pèlerins pleurant, égrenant leurs rosaires, ou entonnant des hymnes.

"Prions, non seulement pour l'agresseur, mais également pour tous ceux qui comme lui ont recours à la violence", a déclaré en s'adressant aux fidèles le cardinal Ugo Spolletti, vicaire de Rome.

Auparavant, au cours de la journée, des touristes bardés d'appareils photographiques et nantis de guides bavardaient gaiement sur les mêmes lieux alors que des cars entiers déversaient leur chargement de jeunes écoliers bruyants venus visiter la basilique Saint-Pierre.

Seul signe visible du drame de mercredi: un monceau de fleurs marquant l'endroit où le pape Jean-Paul II s'était affaissé sous les balles de l'homme qui avait tenté de le tuer.

L'atmosphère devait donc changer à la nuit tombante et la foule a écouté en silence le cardinal Spolletti l'inviter à la prière "pour la guérison du pape, pour son retour rapide parmi nous, et pour son bien-être".

Par ailleurs, Mme Ann Odré, une des deux personnes qui avait été blessées dans l'attentat contre le pape Jean-Paul II, mercredi, est dans un état grave mais stable, a déclaré hier un porte-parole de l'hôpital Santo Spirito où elle est soignée, à Rome.

Mme Odré, âgée de 60 ans, de Buffalo, dans l'Etat de New York, atteinte d'une balle à la poitrine, a subi une longue opération.

Son état est stationnaire et le pronostic demeure réservé.

Enfin, sept Mexicains — six hommes et une femme — se sont suicidés en apprenant que le pape avait été la victime d'un attentat, a-t-on appris, hier.

Ils étaient tous habitants de la capitale et "profondément catholiques". Quatre ouvriers, un professeur d'éducation physique et un étudiant de 17 ans figurent parmi eux.



Plus de 30.000 fidèles se sont rassemblés hier soir place Saint-Pierre pour une vigile de prières.

Le RAIF et les réactions à l'attentat contre le pape

Dans un télégramme envoyé à Rome au lendemain de l'attentat dont a été victime le pape, le Réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF) en profite pour rappeler son opposition à la doctrine défendue par Jean-Paul II au sujet de l'avortement.

"Bien que déplorant l'attentat contre le pape, nombre de femmes sont étonnées que le monde pleure tant sur la violence faite au chef de

l'Eglise catholique et si peu sur celle qu'il préconise sans remords contre des millions de femmes et d'enfants."

Le RAIF croit que par sa campagne, le pape veut que "les gouvernements refusent aux femmes le droit d'évaluer elles-mêmes leur capacité de maternité et aux enfants le droit fondamental à naître de parents qui ne les rejettent pas, vouent ces êtres à la misère morale

et physique et aux drames de toutes sortes."

Le RAIF estime que les actions du pape en font "un des dictateurs spirituels les plus dangereux et les plus répressifs qui soient".

C'est dimanche que les Italiens doivent se prononcer lors d'un référendum sur deux questions reliées à l'avortement.

Après avoir affirmé "qu'une telle déformation de l'opinion pu-

blique vient sans doute de ce que la religion lobotomise les gens et les consciences", le RAIF conseille au pape de réfléchir.

"Espérons que durant sa convalescence, le pape réfléchira enfin sur ces dures réalités dont sa vie privilégiée de célibataire l'a coupé, et que l'Italie ne retirera pas aux femmes, lors du référendum de dimanche, le droit au contrôle de leur corps."

Règles bafouées...

(Suite de la première page)

va se retrouver "dans l'eau chaude" au cours des prochaines années, si l'on en croit M. Bolduc, qui compte 31 ans d'expérience au service du gouvernement québécois.

D'une part, les fonctionnaires devront faire face à des mesures budgétaires d'austérité.

Ils seront également de moins en moins impliqués dans les grandes décisions politiques, croit M. Bolduc.

A ce sujet, il a rappelé que les

hauts fonctionnaires n'avaient pas été impliqués directement dans les sept ou huit décisions gouvernementales les plus importantes depuis 1970.

Il a nommé l'aménagement de la Baie James, les Jeux olympiques, la loi 101, la loi sur l'assurance automobile, le zonage agricole et la fiscalité municipale.

Dans les années '60, les ministres consultaient beaucoup les hauts fonctionnaires pour les décisions majeures, selon M. Bolduc. Il a cité le cas de René Lévesque en 1962 dans le dossier de la nationalisation de l'é-

lectricité, et Paul Gérin-Lajoie dans la réforme de l'Éducation.

Bref, p. M. Bolduc, la tendance fait en sorte que les hauts fonctionnaires vont être de plus en plus confinés dans leurs tâches administratives, ce qui va rendre plus difficile le recrutement de personnalités compétentes.

La tendance à un meilleur con-

trôle des hommes politiques sur les hauts fonctionnaires se poursuit, estime M. Bolduc, que ce soit par le biais du renforcement des cabinets politiques, des vérifications internes, ou de l'instauration d'un système de "rotation" ou de "chaise musicale" dans le groupe des sous-ministres.

La situation est devenue de moins en moins sûre pour les hauts fonctionnaires et il y a une incertitude accrue face au pouvoir politique", a conclu le président de la Commission de la fonction publique.

Faut pas...

(Suite de la première page)

de la question et qu'il espérait faire connaître une décision le plus rapidement possible.

Pelletier

Par ailleurs, le maire de Québec, M. Jean Pelletier, qui assistait lui aussi au lancement du Salon de l'Industrie, a souligné qu'il multipliait les interventions auprès des paliers supérieurs depuis plusieurs jours.

"Il faut sauver la chaîne. Si on perdait les deux magasins du Mail Saint-Roch, on aurait à subir des conséquences très négatives pour le mail et le centre ville de Québec", a-t-il lancé.

LA QUOTIDIENNE (tirage de jeudi) 5-6-4 Informations: 643-8990

LE SOLEIL SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE) 647-3333 Lundi au vendredi: 9h30 à 19h30 Samedi: 9h00 à 13h00 647-3233 647-3394 RENSEIGNEMENTS REDACTION LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

le mot du jour Sans reprise On peut échouer un bateau, mais on ne peut pas échouer un ex-... en. La raison: le verbe échouer, dans le sens de "ne pas réussir", est intransitif. Il faut alors dire rater ou bien échouer à un examen. Pierre BELLEAU

M. Roch BOLDUC

Waldcrest draps et douillettes ourlés de broderie drap simple rég \$25 spécial \$17.49 draps et douillettes en soyeuse percale longue durée, facile d'entretien sans repassage, bordés par un large ourlet de délicate broderie. Blanc ou champagne. les draps rég double \$34 \$23.99 grand \$42 \$30.99 très grand \$52 \$38.99 taies \$29 et \$33 \$20.99 et \$23.99 les douillettes rég simple \$125 \$87.50 double et grand \$190 \$119.95 très grand \$250 \$169.95 couvre-oreillers \$ 43 et \$50 \$ 24.50 et \$29.95 SIMONS place de l'hôtel de ville - place sainte-foy

Une session "ordinaire" à Québec

par Réjean LACOMBE

La prochaine session qui débutera le mardi 19 mai et qui se terminera le 19 juin ne sera pas, de l'aveu même du leader du gouvernement Claude Charron, "la session du siècle".

Toutefois, elle permettra au gouvernement du Parti québécois de donner suite à au moins un engagement électoral fait par le PQ en vue des élections du 13 avril dernier. Il n'est pas exclu qu'un deuxième engagement péquiste soit soumis à l'attention des membres de l'Assemblée nationale.

Il est presque assuré, comme l'a vu laissé entendre le premier ministre René Lévesque, que l'engagement du PQ portant sur l'accès à la propriété soit adopté au cours de cette courte session de cinq semaines. Si le temps le permet, les députés de l'Assemblée nationale pourraient également être appelés à étudier un projet de loi qui rendrait facultatif le droit à la retraite rejoignant ainsi un autre engagement électoral du PQ.

Le ministre Claude Charron, à l'issue d'un caucus des députés ministériels, a indiqué à la presse que la "véritable session sera celle de l'automne." En fait, souligne le leader du gouvernement, la session qui débutera mardi, ressemblera à celle de 1976. Elle visera uniquement à expédier les affaires courantes.

Le ministre des Finances, Jacques Parizeau, redéposera son budget sans aucune modification et un certain nombre de lois qui étaient restées en suspens à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale le 12 mars dernier seront soumises à l'attention des députés. C'est le cas, entre autres, du projet de loi sur le code de la route.

M. Charron a par ailleurs expliqué qu'à la suite d'une rencontre avec le leader de l'Opposition, M. Gérard-D. Lévesque, il avait été convenu que le débat entourant le message inaugural que livrera mardi le premier ministre Lévesque se terminera au plus tard le 28 mai. Selon les règlements de l'Assemblée nationale, ce débat doit durer 25 heures. Cependant, puisque la session de cinq semaines ne sera pas marquée par d'importantes décisions, ce débat sera réduit de beaucoup.

Il en est de même du débat entourant la déposition du budget Parizeau. Selon ces mêmes règlements, le débat doit durer 25 heures. Mais, il semble que les libéraux soient prêts à accepter un débat de 15 heures.

Par la suite, les députés seront appelés à étudier en commission parlementaire, les crédits des différents ministères. Le ministre Charron a expliqué que ces études dureront entre 150 et 160 heures "soit, dit-il beaucoup plus que ce que demandaient les libéraux".

Le ministre Charron qui s'est dit très satisfait de la tenue de ce premier caucus des députés péquistes depuis l'élection du 13 avril, a expliqué que cette rencontre avait aussi pour but de "mixer la cuvée de 1976 au cru de 1981". "Nous avons là, ajouta-t-il, un caucus qui est plus fort que celui de 1976. Ça va "swingner au boutte".

On sait qu'on cours de la dernière campagne électorale, le Parti québécois s'était engagé à favoriser l'accès à la propriété pour les Québécois. Ainsi, les familles locataires ayant au moins un enfant de moins de 12 ans bénéficieront, lors de l'achat d'une maison ou d'un logement neuf, ou rénové, d'un prêt de \$10,000 et dans le cas d'une maison ou d'un logement usagés, d'un prêt de \$6,000.

Ces différents prêts seront sans intérêt la première année et porteront intérêt de 5 pour 100 la deuxième année et de 10 pour 100 les trois années suivantes. Le prix d'achat du logement devra être inférieur à \$60,000 dans le cas d'une maison unifamiliale, \$100,000 dans le cas d'un duplex et de \$130,000 dans le cas d'un triplex. De plus les ménages ayant profité du programme se verront rembourser une partie de ce prêt à la naissance de chaque enfant qui surviendra après l'acquisition de la maison ou du logement, soit \$2,000 s'il s'agit du deuxième enfant de la famille et \$4,000 pour chaque autre enfant, donc à partir du troisième enfant de la famille.

Les dirigeants péquistes estimaient même qu'environ 25,000 familles devraient profiter du programme à chaque année.

Par ailleurs, le ministre Charron a indiqué qu'il ignorait encore si les commissions parlementaires seront télévisées. Une chose toutefois est certaine, celle qui portera sur le droit de grève dans les secteurs public et parapublic, a de forte chance d'être télévisée. Déjà 31 organismes ont manifesté leur intention d'être entendus à cette commission. Dans l'esprit de M. Charron, l'étude des crédits des ministères pourrait s'avérer une expérience heureuse si elle était télévisée.

Hausse record de l'indice des prix

OTTAWA (PC) — L'indice des prix à la consommation a été, durant le mois d'avril, de 12,6 pour 100 plus élevé qu'à son niveau d'un an plus tôt.

En étudiant les données fournies, aujourd'hui, par Statistique Canada, on constate en fait qu'il s'agit d'une hausse record pour une période de douze mois. Le précédent record remontait à décembre 1974, alors que le coût de la vie avait progressé de 12,5 pour 100 au regard de ce qu'il était un an plus tôt.

Les prix ont été en hausse particulièrement pour le logement, l'alimentation et le transport. De mars à avril, le coût de la vie a augmenté de 0,7 pour 100; il avait fait un bond de 1,3 pour 100 de février à mars.

Du début de mars au début d'avril, les prix des aliments ont augmenté de 1,0 pour 100.

L'indice des prix, reflet de l'inflation, se situait à 231,1 en avril; il était à 229,4 en mars.

Considéré sous un autre angle, l'indice signifie qu'un panier de provisions pour une famille moyenne ainsi que les services essentiels qui nécessitent des déboursés de \$100 en 1971, exigent le mois dernier le versement de \$231,10, au regard de \$229,40 en mars.

Autrement dit, le pouvoir d'achat de \$100 de 1971 n'équivalait plus maintenant qu'à 43 cents.

De mars à avril, les prix ont augmenté dans toutes les villes du pays, cette augmentation variant entre 0,1 pour 100 à Regina et 1,2 pour 100 à Saint-Jean, Terre-Neuve.

Les écarts de l'indice entre les villes découlent principalement des prix différents pour les aliments. Les prix de ces derniers ont diminué de 0,6

pour 100 à Saskatoon, par exemple, alors que durant la même période ils progressaient de 1,7 pour 100 à Québec et à Montréal.

D'autre part, les budgets provinciaux ont touché les prix de certains produits, comme le tabac et les alcools, en particulier à Terre-Neuve et au Nouveau-Brunswick.

Une augmentation de 0,9 pour 100 des produits alimentaires consommés dans les foyers est due en majeure partie à des augmentations des prix des fruits et légumes frais et congelés qui ont progressé en moyenne de 11 pour 100.

On notait également des augmentations appréciables pour certaines céréales, des produits de boulangerie, des produits laitiers, les oeufs et le poisson.

Par ailleurs, il y a eu des réductions pour certaines parties de boeuf et de porc, pour la volaille et le sucre.

Selon les villes

Voici, selon les principales agglomérations urbaines du pays, les dernières hausses de l'indice du coût de la vie de mars à avril, avec entre parenthèses, les hausses depuis le mois d'avril 1980:

Saint-Jean, Terre-Neuve, 1,2 pour 100 (14,0); Charlottetown-Summerside, 0,8 pour 100 (14,0); Halifax, 0,7 pour 100 (11,9); Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 0,9 (13,1) Québec, 0,9 (12,3); Montréal, 1,0 pour 100 (13,2); Ottawa, 0,3 pour 100 (11,5); Toronto, 0,9 pour 100 (12,5); Winnipeg, 0,2 pour 100 (10,8); Regina, 0,1 pour 100 (11,8); Saskatoon, 0,4 pour 100 (11,6); Edmonton, 0,5 pour 100 (12,1); Calgary, 0,7 pour 100 (13,4); et Vancouver, 0,7 pour 100 (14,4).



La pluie et les crues du dégel printanier ont miné la chaussée sur une distance de 30 à 40 pieds.



C'est finalement dans cette position que s'est retrouvée le 4x4 des employés de Québec-Téléphone.



La route 138 a été coupée entre les îlets Caribou et Pointe-aux-Anglais.

Sept-Iles est isolée depuis trois jours

par Jean Didier FESSOU

BAIE-TRINITE — Yves Gosselin et Jacques Perron ont eu la plus belle frousse de leur vie, mercredi, alors qu'ils circulaient sur la route 138 en direction du poste à micro-ondes de Calumet. A bord d'un gros 4x4 de Québec-Téléphone, leur employeur, ils se rendaient sur les lieux de leur travail vers midi trente. Yves Gosselin, qui conduisait, sentit la route bouger. A un point tel qu'il immobilisa son véhicule, en descendant et eut juste le temps de courir dans le fossé. La route était en train de s'effondrer.

Son compagnon de voyage, Jacques Perron, contremaître, eut un peu moins de chance car il goûta aux désagréments du sable et de l'eau dans lesquels l'automobile s'était enfoncée. Le bilan: plus de peur que de mal, mais un véhicule totalement perdu.

Rappelons que, mercredi midi, la route 138 a été emportée entre les îlets Caribou et Pointe-aux-Anglais, sur le territoire municipal de Baie-Trinité, à 140 kilomètres à l'ouest de Sept-Iles. Les fortes précipitations des derniers jours, plus de 75 millimètres de pluie, et les crues du dégel printanier avaient miné les soubassements de la chaussée sur une distance de 30 à 40 pieds. Puis la route s'était effondrée.

Situation qui a pour effet d'isoler presque complètement la population de Sept-Iles, Port-Cartier et Havre-Saint-Pierre, ainsi que des villages côtiers. Seule façon de sortir de ce coin de pays, la voie des airs. Mais là aussi c'est bien difficile car les avions, au décollage de Sept-Iles, sont pleins et aucun vol supplémentaire n'a été prévu tant par Québecair que par Air Canada.

Des informations contradictoires

Tout au long de la journée d'hier, LE SOLEIL a recueilli nombre d'informations quant à la date de réouverture de la route 138. Pour le ministère québécois des Transports, il ne faisait aucun doute que la route devait être rouverte dès la nuit dernière et au plus tard aujourd'hui vers midi.

Pour M. Jean-Guy Normand, de la firme de construction Jean-Guy Normand Construction de Port-Cartier chargée des travaux, la route sera rouverte aujourd'hui vers midi s'il ne survient aucun incident.

Les travaux consistent en la pose d'une canalisation en aluminium pour l'évacuation des eaux et le remplissage du trou avec du gravier et du sable. Opération simple en théorie, mais rendue compliquée par l'état du terrain miné par les eaux et l'humidité des derniers jours. Le trou, incidemment, est si

important qu'un immeuble de trois étages y tiendrait à l'aise.

Les agents de la Sûreté du Québec Robert Boisvert du poste de Sept-Iles et Robert Bouchard du poste de Baie-Trinité estiment, eux, que la réouverture de la route aujourd'hui vers midi est une hypothèse optimiste. Ils préfèrent l'envisager pour ce soir seulement.

Beaucoup de gêne

L'interruption de la circulation routière entre Sept-Iles et Baie-Comeau depuis mercredi a occasionné beaucoup de gêne. Même si cela est à peine perceptible dans la vie quotidienne.

Aux Postes canadiennes, d'abord, où M. Denis Jomphe signale que tout le courrier, sauf de première classe, est bloqué à Sept-Iles.

Chez les transporteurs, ensuite, M. Gilles Bergeron, gérant du bureau local de Cartier Transport, a mentionné que une quinzaine de camions étaient bloqués à Forestville et à Baie-Comeau. Son confrère de Clarke Transport, M. Gilles St-Germain, en rapporte une vingtaine pour sa part.

Tous deux signalent plusieurs "vannes" destinées à Steinberg et Provigo. Chez Steinberg, M. Jules Tremblay estime que, sauf pour les produits laitiers, l'entreprise pourra faire face à la demande de fin de semaine. M. Tony Deschênes, pour Provigo, tient des propos semblables.

Quelques avantages

Même si la Sûreté du Québec ne rapporte aucun incident ou aucun mouvement de mauvaise humeur de la part d'automobilistes bloqués, il est à noter que plusieurs nordcôtiers et plusieurs habitants des villes nordiques descendus par train ont vu leurs projets de la longue fin de semaine quelque peu contrariés.

Cela fait l'affaire des restaurateurs et des hôteliers de Sept-Iles. A l'Auberge des Gouverneurs, Mme Marthe Langlois dit que l'hôtel est "booké" (plein) et à l'hôtel Sept-Iles, Mme France Harvey rapporte que c'est la bousculade des grands jours et que tout est plein.

Chez Air Canada, Mme Carole Langlois signale que les vols de fin de semaine sont complets. Chez Québecair, c'est le mur du silence; une ligne sonne occupée en permanence et l'autre sonne dans le vide désespérément. Impossible de savoir si les vols de fin de semaine seront assurés autrement que par le Beech des Ailes du Nord d'une capacité de 18 places. Situation qui soulève beaucoup d'impatience et de mécontentement chez de nombreux voyageurs qui se demandent où disparaissent, la fin de semaine, les beaux Boeing 737.

A VENDRE
Quincaillerie
centre-ville
Candidat(e) sérieux(euse)
sera considéré(e).

Ecrire au:
DEPT 4781, Le Soleil
390, St-Vallier Est
Québec G1K 7J6

CONVERTISSEUR + PHILIPS

Convertisseur de fréquences.
Capacité de 30 canaux.
Pour les récepteurs à super-hétérodynage.

GARANTIE 1 AN \$3795

ECONOMIQUE RADIO T.V.
G.L. ENR.
241, Ch. Ste-Foy - 658-5435

Le coin tranquille que vous cherchez, il est
AU RESTAURANT

la Sauvagère

qui vous offre, entre autres plats savoureux

- Fondue chinoise (2 ass.) \$9.00
- Filet de doré amandine \$10.50
- Cuisse de grenouilles à la Provençale \$12.50
- Noisettes d'agneau Sauvagère \$12.95
- Canneton à l'orange flambé \$12.95
- Entrecôte maître d'hôtel \$13.25

Notre dîner d'affaires est servi tous les jours de 11h30 à 14h00.

Fermé le lundi toute la journée.

Salons privés pour cocktails et réceptions.

A 5 minutes du pont Laporte, près de la 20, St-Jean-Chrysostome

839-7914 ou 871-0355

Le Dr Alain Corps
CHIROPATHE

est heureux d'annoncer l'ouverture de son bureau, au:

432, St-Cyrille ouest Québec
(près des Erables)

N'hésitez pas à me contacter pour vos problèmes de santé, au:

687-1080

LE FESTIVAL DU HOMARD

17h00 à minuit

BISQUE DE HOMARD \$3.50

HOMARD PARISIENNE GARNI
OU
HOMARD SUR FEU DE BOIS
OU
HOMARD AU COURT BOUILLON
servi avec riz et beurre fondu
\$9.95

CP Hotels & Le Château Frontenac

"Les Duos Birks"

De jolies bagues en or jaune 10 carats serties d'un diamant de coupe simple de 0.02 carat inclus avec les bagues à prix plus qu'abordables, les jons parfaitement assortis. Notez que même avec ces très bas prix, Birks demeure très soucieux de la qualité qu'il vous offre.

16, de la Fabrique
Place Québec
Place Ste-Foy
Place Fleur de Lys
Place du Royaume Chécouim

692-3822
BIRKS
JOAILLIERS

Plage Jacques-Cartier

La ville de Sainte-Foy accusée de harcèlement

par Vincent CLICHE

Le président de l'Association des propriétaires de la plage Jacques-Cartier, à Sainte-Foy, M. Wilfrid Lachance, croit que les 21 locataires de la plage, qui ont signé un nouveau bail de 5 ans avec la ville, l'ont fait sous la menace d'expulsion.

"Ce bail sera donc contesté en temps et lieu parce que nous croyons qu'un bail est une convention qui doit se faire librement", a déclaré au SOLEIL cette semaine M. Lachance, au cours d'une entrevue.

On sait que M. Lachance s'est adressé par requête, il y a quelques semaines, à la cour supérieure pour obliger la ville, en vertu de la loi des constituts, à lui vendre le terrain où est construit son chalet. Une quarantaine d'autres locataires de la plage doivent prendre incessamment les mêmes procédures.

Pour M. Lachance, les agissements de la ville dans cette affaire s'identifient à du "harcèlement pur et simple". "Dans des conditions normales, personne ne signerait un tel bail", a-t-il ajouté.

Le nouveau bail

Selon lui, le bail en question stipule que celui qui signe s'engage à ne plus pouvoir se prévaloir d'aucun règlement ou loi visant à forcer la ville à lui vendre le terrain sur lequel il a bâti son chalet. "Certains habitants actuels y sont bâtis depuis 25, 30 et 35 ans", explique M. Lachance.

Sur le nouveau bail figure aussi l'engagement de la ville de verser au propriétaire la valeur de l'évaluation s'il est expulsé durant les cinq prochaines années et, qu'après cette période, lorsque la ville reprendra un jour le terrain, elle lui remboursera \$1.000, soit pour évacuer le terrain en déménageant ses biens, soit pour démolir.

"La ville aurait pu offrir 10 fois la valeur de l'évaluation durant les premières cinq années, a commenté M. Lachance, car elle sait qu'elle n'a pas de projets en mains."

Selon le président de l'association, de toute façon la ville continue son harcèlement en envoyant d'autres avis d'éviction. "Pour notre part, nous

sommes 55 à nous prévaloir de la loi des constituts et chacun portera sous peu son cas en cour supérieure."

Selon M. Lachance, la ville aurait dû agir de manière civilisée et attendre le résultat de la première cause en cour supérieure, comme cela se fait normalement, et éviter ainsi de faire des frais inutiles.

"Rien n'est compréhensible dans la conduite de ce dossier par la ville vis-à-vis des contribuables", a ajouté M. Lachance.

Il a raconté la rencontre que son conseil de l'association de la plage a eue récemment avec le comité plénier de la ville de Sainte-Foy. "On avait l'impression, a-t-il dit, que le maire Morin avait demandé à ses conseillers de ronfler. Ce qu'ils ont fait en ne prononçant pas un mot de la veillée alors qu'en tant que président de l'association j'ai parlé avec preuves à l'appui durant une heure et demie."

"Les conseillers devraient avoir honte de se laisser conduire par le bout du nez comme ce fut le cas ce soir-là, de dire M. Lachance. Ils ont pourtant hérité des résidus d'un dossier qui remonte à 1962, dossier auquel ne sont d'ailleurs pas étrangers le maire Morin et le conseiller Charles-E. Matte et qui sont à finir d'écraser, au point que plusieurs vont s'y barrer les pieds."

Les revendications

"Ce que nous voulons, a ajouté M. Lachance, en allant en cour supérieure, c'est que la ville se conforme à une loi existante. Rien de plus. La ville n'a pas pour cela à harceler les gens au point qu'un chalet s'est vendu récemment à la moitié de sa valeur; transaction qui fut d'ailleurs acceptée par la ville alors que, d'un autre côté, elle refuse de reconnaître certains propriétaires qui ont payé loyer durant plusieurs années et acquitté leurs taxes."

Pour M. Lachance, la ville fait de la discrimination quand elle laisse entendre que les propriétaires de chalet veulent s'approprier des terrains appartenant à la ville.

"C'est plutôt le contraire qui se produit, a-t-il expliqué. Ça faisait de nombreuses années que nous étions bâtis sur ces terrains quand la ville s'y

est intéressée. L'ancien propriétaire, le ministère fédéral des Transports nous avait offert de nous vendre les terrains; certains avaient même versé

des acomptes et même le montant au complet. Ces argents leur furent cependant retournés plus tard et, comme par hasard, c'est la ville de

Sainte-Foy qui s'en est porté acquéreur." Pour M. Lachance, la preuve sera faite un jour au moyen de documents

et d'une foule de témoignages qui confondront certains élus et autres personnalités qui ont trempé dans ce dossier.



Le Soleil, Reynold Lavoie

Epreuve de patience

Comme beaucoup de pêcheurs, Vincent Renaud et Denis Tremblay ont lancé et relancé leurs lignes dans la Saint-Charles, en fin de semaine dernière, sur un long parcours à la hauteur du boulevard Chauveau, mais le poisson n'était pas au rendez-vous. Comme beaucoup d'autres pêcheurs, ils peuvent se reprendre au cours du "Festival de pêche en ville" qui se poursuit jusqu'à lundi prochain, puisque depuis mercredi dernier, jusqu'à lundi, on enseme la rivière de 3.000 truites chaque jour.

Un meurtre bouleverse la population de Manseau

La mort de Thomas Robert, âgé de 84 ans, trouvé poignardé chez lui le 6 avril dernier, aura bouleversé la vie paisible des habitants de Manseau. Dans le salon funéraire de Manseau, 150 d'entre eux se sont entassés pour assister à l'enquête du coroner et entendre la déposition d'un des leurs, Sylvain Baril, âgé de 19 ans, le témoin principal de l'affaire.

Ce dernier, ainsi que d'autres témoins, ont raconté devant le coroner André Proulx que, après avoir consommé une quantité impressionnante de bière, de tequila et de haschisch le soir du 4 avril, il en était venu à frapper le vieillard, qui habitait le même immeuble que lui, pour finalement le tuer.

Sa jeune amie, impressionnée par l'assistance et les enquêteurs, avait peine à contenir ses larmes. "Sylvain m'a dit: J'viens de tuer quelqu'un; je m'en vas!" a-t-elle relaté.

Sylvain et son frère François, tous deux originaires de Saint-Pierre-les-Becquets, avaient commencé à boire vers 17h avant de se rendre à Manseau, à l'appartement de Sylvain. Là-bas, comme ils l'ont tous deux expliqué, ils ont continué à boire et Sylvain est allé voir M. Robert à plusieurs reprises à mesure que la soirée avançait.

"La première fois que j'ai été le voir, a indiqué Sylvain, je lui ai demandé de l'argent et il m'a donné \$100. La deuxième fois il m'en a donné \$300

et après il m'a dit qu'il n'en avait plus. Au début il m'avait lancé une casserole par la tête, a-t-il ajouté. Il me disait que je ne faisais rien, ce n'était mon père qui me faisait vivre. A la fin, j'ai poigné les nerfs, je l'ai frappé de coups de poing et de pied."

Pour battre sa victime, le jeune Baril avait mis des gants de cuir. Il l'a ensuite poignardé à plusieurs reprises avec un couteau trouvé dans l'appartement de M. Robert. L'autopsie a révélé que la victime est morte de coups reçus à la tête. Elle était donc déjà morte quand son assaillant l'a frappée à coups de couteau.

Pour faire croire à un crime sexuel et éloigner les soupçons, Sylvain Baril a mutilé le sexe de l'octogénaire, ce qui avait intrigué les enquêteurs au début de leurs recherches. Le cadavre n'a été découvert par les voisins que deux jours plus tard, le 6 avril.

Pendant toute la durée des dépositions, l'atmosphère de la petite salle, qui contenait de peine et de misère les 150 amis, parents et curieux, était à découper au couteau. La chaleur et le silence ont régné tout au long de l'audience. Une heure avant que les portes soient ouvertes au public, le parterre était rempli des citoyens de Manseau qui attendaient de connaître le fond de l'histoire dont tout le village parle.

Composée en grande partie de jeunes, l'assistance se pressait dans un silence religieux et plusieurs d'entre eux étaient montés sur des chaises pour mieux voir ou entendre ce qui se passait. La mère du témoin principal, soutenue par des parents et amis, s'est contenue pendant toute la durée de la pénible séance en écoutant tous les témoignages qui ont précédé celui de son fils.

Un verdict de mort violente a été rendu par le coroner Proulx et des accusations seront portées contre Sylvain Baril, qui serait tenu criminellement responsable de la mort de Thomas Robert.

dans nos régions

50 ans de service
DISRAËLI — Des fêtes auront lieu samedi, le 16 mai, pour marquer le 50e anniversaire du service d'incendie de Disraëli. Les 34 pompiers volontaires de cette localité travaillent depuis septembre dernier à l'organisation d'une fête pour les anciens et actuels pompiers. Une exposition de pièces d'équipement servant à combattre les incendies sera ouverte au public à l'aréna local. Une soirée aura lieu à l'école polyvalente.

Assemblée annuelle
SAINT-GEORGES — C'est demain à compter de 13h30 que se tiendra au Centre de réadaptation pour adultes, au 1315 de la 127e Rue à ville Saint-Georges de Beauce, l'assemblée générale annuelle de l'Association des handicapés de la Chaudière, sous la présidence de M. Denis Marchand. Une invitation est faite aux Beaucerons d'assister en très grand nombre à cette assemblée où d'importantes décisions seront prises pour l'avenir des handicapés.

Semaine culturelle
SAINT-ROMUALD — La deuxième Semaine culturelle de Saint-Romuald se tiendra cette année du 19 au 24 mai. Le programme de cette semaine prévoit plusieurs manifestations, dont une exposition ayant plus de 35 kiosques.

Tentative de vol hier à Loretteville

par Lucien LATULIPPE

La bijouterie Sarenhes, située au 169 rue Racine, à Loretteville, a été la scène d'une tentative de vol qualifié, hier soir.

La police précise que, quelques minutes avant 8h, trois individus se sont présentés à cet établissement et que, sous la menace d'un couteau, ils voulaient se faire remettre des bijoux.

Mais en les voyant entrer, un employé a eu le temps de mettre en branle le système d'alarme. Le trio s'est empressé de déguerpir et il s'était volatilisé à l'arrivée des policiers.

De son côté, la police de Québec fait enquête sur un hold-up qui a eu lieu à l'épicerie Les Trois Colombes, située au 12 rue du Parloir, avant-hier soir.

Le vol est l'oeuvre d'un jeune couple qui semblait des plus nerveux et qui a raflé une somme d'environ \$100. L'arme du crime était un couteau.

Par ailleurs, une femme a informé la police de Québec qu'elle avait été attaquée par deux autres filles d'Eve sur la rue De La Salle et que ses bijoux et sa bourse lui avaient été dérobés. Elle estime son butin à \$1.800.

A Charlesbourg, la police a mis sous arrêt deux adultes qui sont soupçonnés de vol avec effraction à l'épicerie GEM, de la rue Maine, et du cambriolage d'une maison. Deux jeunes filles avaient été arrêtées pour ces mêmes vols, la semaine dernière.

Pour sa part, la police de Beauport a procédé, hier, à l'arrestation de deux jeunes gens de Courville qui auraient joué à l'escroc. Agés de 20 et 21 ans, les deux suspects auraient fraudé une banque de Québec avec un chèque de \$3.800 et une caisse populaire de Beauport avec un autre chèque de \$2.800.

Ce corps policier de la banlieue de Québec rapporte de plus l'arrestation d'un individu de Charlesbourg qui était recherché pour fraude depuis plus d'un an. Ce suspect se faisait passer pour un vendeur de cheminée préfabriquée. Après avoir encaissé un acompte, il disparaissait sans redonner de ses nouvelles. Il aurait opéré ainsi dans plusieurs villes.

Les coordonnés de l'été en douce ratine

A gauche, robe légère en ratine de polyester, boutonnée jusqu'à la taille. Aqua ou rose, de 8 à 20 **37.00**

A droite, chandail à manches courtes et large encolure, en ratine de polyester. Jaune, aqua ou rose, 8 à 20. **18.00**

Pantalon assorti, à taille élastique et jambe droite. Jaune, aqua ou rose, 8 à 20 **24.00**

Disponibles à notre rayon du sport

● mail st-roch ● place laurier ● place fleur de lys ● galeries chagnon ● carrefour laval ●

Où aller dans nos régions

Beauce

Exposition "SYNTHÈSE I", salles de la Haute-Beauce, COLLECTION PEANENTE, salles Napoléon-Bolduc. Sur rendez-vous. Au Musée de la Haute-Beauce, Saint-Evariste. L'ASSOCIATION québécoise des professeurs de français (AQP), section de Québec, invite tous les professeurs de français à son colloque régional qui aura lieu les 15 et 16 mai à la polyvalente Benoit-Vachon de Sainte-Marie de Beauce. Narratif, pratique de lecture et d'écriture. Frais d'inscription \$30, membres, et \$50 non-membres (repas inclus).

Charlevoix

Exposition "TENDRE ENFANCE", trousseaux de baptême et autres accessoires à partir des années 1760 à 1950. Jusqu'au 31 mai 1981. Expositions permanentes, SALON VICTORIN, SALON DES PEINTRES POPULAIRES et ATELIER DE TAPISSERIE GEORGES-ÉDOUARD TREMBLAY. Merc., jeu., ven. 10h à 12h et 13h à 17h; sam., dim. 13h à 17h. Musée régional Laure-Conan, La Malbaie. Orchestre TRANS, musique rétro, ven. et sam. à compter de 22h, entrée libre et LES FOLIES DU DIMANCHE SOIR avec Jacques Dubois, guitariste-chanteur. Jeux questionnaires, tannantes de chance, quiz musical etc. Prix à gagner. Animateurs: Ghislain Gagnon, J.-Noël Fortin, coanimatrice Elizabeth Duchesne, à compter de 21h. Hôtel-motel du Capitaine, 274 boul. 138, Saint-Tite-des-Caps.

Lévis

Soirée artistique présenté par les Moussets et Moussailons pour le 5e

anniversaire du CLUB LA-TRAVERSE, samedi le 16 mai à 19h30 au Centre culturel, 36 av. Plante. Club de lecture, à la bibliothèque municipale, 17 rue Notre-Dame, jeudi le 21 mai à 19h30. Livre à l'étude "DES GENS COMME LES AUTRES" de Judith Guest.

Montmagny

Exposition permanente. La population est invitée à visiter un comptoir d'artisanat "POPULAR-TI" organisme à but non lucratif situé au Manoir Couillard-Dupuis. Ouv. tous les jours de 13h à 17h le jeudi et le vendredi 13h à 20h. Saison estivale jusqu'au 1er sept. tous les jours de 9h à 20h. Récital de JOHN LITTLETON, église St-Mathieu, le 20 mai à 20h30.

Rivière-du-Loup

Conférence de la série L'Amour du Dr Jean-Yves Desjardins sous le thème "FANTASMES ET THÉRAPIES" mer. le 20 mai à 20h30 au Centre culturel. Billets \$5. Admission générale.

Spectacle de ENRICO MACIAS, mardi le 19 mai à 20h30, au Centre culturel.

Exposition de MESDAMES YVONNE ET BLANCHE BOLDUC, huiles et dessins. Cosgrove (sérigraphies) ainsi que Rousseau et Iacurto (huiles). A la Galerie d'Art Le Goëland, 460 rue Lafontaine. Les heures d'ouverture sont du mardi au dimanche inclusivement de 13h30 à 17h, ainsi que les jeudis et vendredis soirs de 19h à 21h. Musique: J.M.C. présente "Orchestre Symphonique de Québec" jeudi le 21 mai à 20h30 au Centre culturel, 85 Sainte-Anne.

Note optimiste au terme des audiences de la CUQ

par François ROY

La troisième et dernière séance des audiences publiques que tenait la Commission consultative permanente du schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec, a pris fin tardivement mais sur une note optimiste au siège social de la CUQ à place Jacques-Cartier.

Alors que les membres de la commission s'attendaient à la présentation de quatre mémoires et de deux lettres, c'est plutôt six mémoires, trois lettres et deux exposés verbaux de dernière minute, qu'ils ont patiemment assimilés pendant près de cinq heures. A une question du SOLEIL avant de clore l'audience, le président de la Commission consultative, M. Jean-Pierre Bouchard, conseiller à la ville de Charlesbourg, a effectivement confirmé que "même si les audiences publiques sont terminées, la commission peut encore à sa discrétion, accepter les mémoires qui lui seront soumis par l'entremise de son secrétaire M. Jean Guayard, à la CUQ, 399 rue St-Joseph est, G1K 8E2. Et si nécessaire, des séances supplémentaires, mais privées, seront prévues afin de rencontrer les porteurs d'organismes ou autres."

Ce dernier point est très important car plusieurs individus et groupes ont fait remarquer, verbalement ou par écrit, aux membres de la commission qu'ils n'avaient pu faire de représentation officielle à cause du délai trop court (environ un mois) pour la préparation d'un mémoire.

Quant à la quinzaine de documents qui ont été explicités par leurs auteurs au long de ces au-

diences, celui de 44 pages préparé avec beaucoup de soins par M. Charles Lemieux de la rue Chapdelaine à Sainte-Foy, finissant à l'université Laval en géographie, économie et relations industrielles, a connu un impact certain, hier soir, tant devant les sept membres de la commission que la trentaine de personnes présentes. Evidemment il serait difficile de donner ici le contenu de ce document très bien étoffé (exemples, méthodes, photos, statistiques, etc.) intitulé "Aménager l'avenir", mais sa présentation a fait dire incidemment à un membre de la commission, M. Jean-Marie Beaulieu, maire de Loretteville: "C'est un mémoire on ne peut plus complet et je vous en félicite, mais il aurait dû être écrit en 1881 et réalisé aujourd'hui... tandis qu'aujourd'hui il ne sera pas réalisable avant 2081."

Ce fut un avis partagé également par les autres membres notamment M. Yvon Vézina, vice-président de la commission, et M. Yvon Magnan, conseiller de la ville de Ste-Foy, qui s'est lancé dans une série de questions précises et réalistes. En bref, M. Lemieux invite la CUQ à consolider ses structures déjà existantes ajoutant que "le schéma projeté aurait tout avantage à bien délimiter ses interventions entre l'amélioration du cadre de vie du citoyen et la nécessaire diversification d'une économie trop dépendante des activités gouvernementales. Sur ce point repose à mon avis la réussite du schéma qu'élaborera la CUQ au cours des prochains mois."

Mail St-Roch

Parlant au nom de la Corporation

du Mail St-Roch, M. Charles Robitaille a présenté un intéressant exposé de son mémoire de neuf pages d'autant plus qu'il réferait aux expériences passées avec un regard sur l'avenir. En résumé il voit "la nécessité de mettre un frein à la prolifération des centres d'achats, principalement en référant à la résolution adoptée à la réunion récente de l'Union des municipalités demandant un moratoire au sujet de la construction de tels centres d'achats dont certains (...) connaîtront rapidement la décrépidité".

M. Robitaille a aussi affirmé que "l'industrie et le gouvernement sont les deux seules "entreprises" génératrices d'un accroissement de la masse salariale, les autres secteurs de l'économie ne sont qu'un échange". Il préconise enfin que l'accent soit mis sur le développement de l'axe nord-sud du centre ville de Québec.

A Beauport

Pour sa part, M. Claude Guy, nouveau président de la Chambre de commerce de Beauport, a résumé son mémoire en disant: "Tout en continuant de favoriser notre axe touristique et commercial, il faudra penser encore davantage à développer à Beauport le secteur manufacturier et industriel auquel deux facteurs majeurs se rattachent: le port de Québec et l'axe Orléans." Il a également souligné deux projets, l'aménagement des chutes Montmorency et la création d'un Musée d'interprétation de l'hiver.

Quant à Mme Ghislaine Labrecque-Paré de Lac-St-Charles, ce n'est pas un mémoire mais plutôt une requête qu'elle a présentée devant la commission.

Sur le pif...

Une intervention a failli faire "exploser" tous les membres de la commission, quand au nom de l'Union des citoyens de Ste-Foy, M. François Hulbert, après s'être plaint de n'avoir pas eu assez de temps pour préparer un mémoire, a lancé de façon percutante: "Le schéma de la CUQ, tel qu'il est présenté et tel qu'il a été élaboré, demeure un grand projet technocratique qui sera probablement, et nous le déplorons, manipulé par les élus municipaux pour répondre à leurs projets et ambitions que nous connaissons bien." M. Hulbert avait pourtant trouvé quelques instants auparavant des points "positifs" au document du schéma.

Un mémoire très complexe a également été soumis par M. Jean-Claude Cloutier sur un éventuel programme de transfert de droits de développement (programme TDD) que

affaires urbaines

200 logements sociaux à Québec

QUÉBEC — La Société d'habitation du Québec (SHQ) vient d'être autorisée à signer deux contrats pour la construction de 200 logements pour personnes retraits à faible revenu, dans la ville de Québec. Le premier contrat, accordé à la firme "Beaurivage et Méthot Inc.", au montant de \$3,758,000, vise la construction de 144 logements, sur la 1ère Avenue. Le deuxième contrat, accordé à la firme "Drouin et Parent Construction Ltée", au montant de \$1,489,821, comporte la construction de 56 logements sociaux sur la rue des Cèdres.

En vue des élections de novembre à Sainte-Foy

SAINTE-FOY — Quelque 210 recenseurs visiteront les foyers de Sainte-Foy d'ici le 1er juin dans le but de préparer la liste électorale qui servira lors des élections municipales du 1er novembre prochain. C'est le Service du greffe et contentieux de Sainte-Foy qui est chargé de cette opération. Les recenseurs pourront être identifiés par un insigne portant mention de la ville. Cette année, la carte électorale de Sainte-Foy a été redistribuée en 14 quartiers. Pour de plus amples informations, on peut contacter le 657-4204.

Première assemblée

Le tout nouveau Comité consultatif d'urbanisme de la ville de Beauport tiendra sa première réunion à huis clos lundi soir prochain à 19 heures à l'hôtel de ville. Cette rencontre à laquelle assistera le maire Michel Rivard, sera consacrée à des échanges sur le rôle du comité, composé de 5 citoyens bénévoles et 2 conseillers municipaux représentant des partis politiques différents.

Dans Portneuf

Espoir à la Société d'expansion économique

par Isabelle JINCHEREAU

(collaboration spéciale)

SAINTE-RAYMOND — L'année 1981-1982 marquera un point tournant dans l'orientation de la Société d'expansion économique de Portneuf, préoccupée plus que jamais par la régionalisation de ses services et le développement économique du comté.

C'est ce qu'a clairement laissé entendre mercredi le directeur général de la SEEP, M. Fernand Lirette, aux 50 intervenants prenant part à l'assemblée générale annuelle de l'organisme tenue à l'hôtel de ville de Saint-Raymond.

"Si l'on veut assurer à Portneuf un avenir économique des plus prospères, il est nécessaire que la SEEP ait un mandat clair, élargi et représentatif et que toutes les municipalités y adhèrent", a précisé une fois de plus M. Lirette, en soulignant que la prochaine année s'avèrera une année de vérité pour l'organisme.

Alors que depuis 1973, elle concentrait ses activités dans le nord du comté, la SEEP, depuis deux ans, tente vainement d'étendre ses services à toutes les municipalités du comté, jusque-là réticentes. Actuellement, l'organisme compte 46 membres et dessert quatre municipalités du nord comptant 9,900 habitants, soit Saint-Raymond ville et paroisse, Saint-Léonard et Rivière-à-Pierre.

Toutefois, depuis le sommet économique tenu à Donnacona en avril dernier, la SEEP a le vent dans les voiles. En effet, les participants des cinq ateliers meublant cette journée reconnaissent unanimement que la SEEP devait devenir l'organisme stimulateur de l'économie de la région, tout en dénonçant ses moyens limités.

La présence hier soir des quelque 15 maires et conseillers des municipalités de l'ouest et du centre du comté venus tâter le terrain laissent présager que l'ultime démarche de la

société entreprise d'ici la fin de l'année portera peut-être ses fruits.

En outre, en cette veille de la formation de la future municipalité régionale du comté de Portneuf, la société ne cache pas son désir d'échanger des contrats de service avec les municipalités et de participer au schéma d'aménagement de la région. D'ici juin, la SEEP reprendra sa tournée d'information dans chacune des 30 municipalités de Portneuf.

Activités et budget

Munie d'un budget d'opération de \$57,700 en 1981, la SEEP prévoit cependant hisser ce montant à \$96,900 en 1982, espérant faire passer son personnel de deux à quatre employés permanents afin de maximiser ses services.

Actuellement, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme défraie la moitié du budget de l'organisme qui s'alimente également à partir des quote-parts de ses membres. Même si les municipalités semblent réticentes à fouiller dans leurs poches

pour adhérer à la société, les administrateurs, quant à eux mettent en évidence le fait qu'il n'en coûterait que \$0.85 par capita à chacune des 30 municipalités pour bénéficier de ce service alors qu'actuellement, les quatre municipalités membres défraient \$1.50 par tête.

En 1980, l'organisme est intervenu dans plus de 50 dossiers économiques totalisant près de \$20 millions dépensant toutefois la majorité de ses efforts dans les limites nord du comté.

Depuis le 1er janvier, elle a pris en main 27 nouveaux dossiers touchant les secteurs industriels et commerciaux de tout le comté. Ainsi, LE SOLEIL a appris que plusieurs projets industriels d'envergure devaient débloquer d'ici l'été, notamment dans le centre et l'ouest du comté. Depuis plusieurs mois, la société travaille également sur les projets d'implantation d'un manège militaire et d'un centre de main-d'oeuvre à Saint-Raymond, d'un poste de radio MA dans le comté, tout en surveillant de près l'évolution du projet de l'année.

Auberge le Chaumonot
ILE D'ORLEANS (St-François)
Réservation
Tél.: (418) 829-2735

RESTAURANT CAFE d'EUROPE
les 15, 16 et le dimanche 17 mai
• l'avocat farci emphrinite
• le homard café d'Europe
• le riz à la valencienne
• les champignons à la grecque
• le marbre tricolore
• café
Le Tout \$13.95
27, Ste-Angèle, Québec 692-3835

EXPOSITION PHILATELIQUE
organisée par la Société Philatélique de Québec, chapitre no 40 de la Société philatélique royale du Canada
les 15, 16 et 17 mai 1981
Exposition, Encan et Bourse
au Centre Municipal des Congrès
900, Autoroute Dufferin, Québec
Vendredi et samedi: 10h à 22h
Dimanche: 10h à 16h
Entrée: adulte, 1.50\$
enfant moins de 14 ans, 0.50\$

Hoover
SERVICE D'ENTRETIEN
Reconditionnez votre aspirateur Hoover grâce à notre vérification
EN 8 POINTS
• Courroie
• Roulements
• Brosses
• Ampoules
• Système électrique
• Nettoyage et graissage du moteur
• Nettoyage et graissage de l'agitateur
• Remplacement du sac de papier
VERIFICATION COMPLETE
Valeur 16.50
Jusqu'au 15 MAI
SPECIAL
14.50
pièces en sus
Service de cueillette et livraison disponible (en sus)
Le seul CENTRE DE SERVICE de votre région géré par la Compagnie Hoover Ltée, propriétaire.
Nous faisons l'entretien de la plupart des marques d'aspirateurs, aussi service de livraison à domicile.
HOOVER CANADA INC.
155, des Chênes ouest - Québec
628-5731

CHAUSSURES
CHRISTIAN
LE TOUT-ALLER
Pour lui, le dernier-né de la mode tout confort. Pour le travail ou le sport, un cuir souple couleur cognac. Nœuds écossais.
\$80.00

Place Laurier
Place Fleur de Lys
Place Ste-Foy
En montre dans la plupart de nos magasins

LOTO-SÉLECT
Date: 13-05-81
NUMÉRO GAGNANT: 8855
Ventes: 128,155,00\$
Mises de 50¢ gagnantes
Lot par mise de 50¢
dans l'ordre: 7 3,264,30\$
dans n'importe quel ordre: 64 544,00\$

A quelques milles de tout le monde
ST-JEAN-CHRYSOSTOME
Les PRIX La QUALITE
CENTRE JARDIN ST-JEAN
Prix pour 80 plants et plus

HAIES	Po.	Rég.	Spéc.	CONIFERES	Po.	Rég.	Spéc.
Chèvrefeuille	15-18	1.25	.95	Cèdre globe	10-12	9.95	7.50
	36-42	2.00	1.60	Pin Mugho	16-20	22.00	14.90
Cotoneastre	18-24	1.75	1.50	Cèdre pyramide	48-54	32.00	22.00
	30-36	2.00	1.65	Cèdre pyramide (3 variétés)	30-36	18.95	12.90
Physocarp vert	18-24	1.80	1.50	ARBRES	Pied	Rég.	Spéc.
	24-30	2.00	1.75	Erable argenté	8-10	14.95	10.90
HAIE DE CEDRE CANADIEN 42" à 48"	Rég. 5.25			Peuplier Lombardi	8-6	8.95	4.75
	pour 4.10 ch.			Pommier McIntosh	2 ans	12.50	8.90
SACHEZ EPARGNER				Pommier décoratif	2 ans	15.00	9.90
				ROSIERS HANSA	(pour haie) fleurs rouges odorantes	Rég. 4.25 ch.	
						3 pour 8.50	

Service professionnel
Plantation - Ornementation - Entretien
Ouvert le semaine de 8h à 21h
Le dimanche de 13h à 17h
Tel: 839-0326
ACHETEZ DU PRODUCEUR



Le ministre Lucien Lessard et le président de la Régie de la sécurité dans les sports, Gilles Néron.

La boxe professionnelle québécoise devra se prendre en main et se discipliner à moins qu'elle ne souhaite l'intervention gouvernementale que lui a promise le ministre Lucien Lessard si elle n'emprunte pas les avenues de réforme qui lui sont suggérées par le rapport de la Régie de la sécurité

dans les sports, qui a été rendu public, hier, à Trois-Rivières. Nous publions aujourd'hui, les extraits de ce rapport touchant les objectifs qui sont poursuivis par ce "sport" de même que le rappel des circonstances entourant le décès en juin 1980 du boxeur Cleveland Denny.

Rapport Néron Boxe: entre l'art ...et le knock-out

Le boxeur professionnel engagé dans un combat vise-t-il le knock-out de son adversaire ou cherche-t-il par son adresse et son habileté à marquer plus de points que lui? Cette simple question pose un problème d'ordre fondamental.

Un boxeur n'a pas le droit de se présenter dans le ring avec l'intention de tuer ou blesser gravement son adversaire. S'il est impossible de prétendre que les conséquences parfois tragiques des combats de boxe sont voulues et préméditées par les boxeurs, il reste que personne, même dans la pratique d'une activité sportive, n'a le droit de préméditer la destruction physique d'une autre personne. Un tel acte s'inscrirait, dans l'esprit de la régie, dans la lignée des actions de nature criminelle.

La régie ne veut pas se faire le porte-étendard d'une excessive moralité. Le niveau de tolérance des sociétés est relatif et dépend de traditions qui varient énormément d'un pays à l'autre. Ainsi, les courses de taureaux, où le taureau de combat doit entre autres subir la pose de banderilles, la pique et la mise à mort, pourraient être considérées ici comme inhumaines par le même public qui assiste à des combats de boxe. Pourtant, ces courses font partie des mœurs espagnoles.

Il est donc difficile d'identifier clairement où se trouve la frontière de la tolérance pour une société moderne. En ce sens, la régie n'entretient aucun préjugé. Le code criminel canadien autorise la tenue de séances de boxe professionnelle. La RSSQ vise plutôt à permettre que ces séances et leur préparation se tiennent de la façon la plus sécuritaire possible pour les participants ainsi que pour le public.

Au sujet des libertés individuelles

Plusieurs personnes estiment que la liberté des individus doit primer sur tout autre droit et qu'en conséquence, deux personnes sont libres de se battre entre elles dans un ring, si elles sont consentantes à ce faire.

La régie estime sur cette question qu'il se trouve des limites aux libertés individuelles, limites inhérentes à toute vie en société.

Par exemple, le Californien qui voulait se rendre en Europe en passant par le Grand-Nord avec son appareil volant à l'été 1980 s'est vu interdire le droit de voler par le ministère canadien des Transports à cause des risques trop grands que la société aurait encourus si son aventure s'était soldée par un échec. Il fallait penser à envoyer une équipe de secours dans le Grand-Nord, avec les risques que cela comporte; il fallait considérer aussi les coûts prévisibles pour sauver un homme perdu dans le Nord.

Depuis toujours, les sociétés se sont dotées de règles pour protéger leurs membres. Ainsi, en considérant le bien collectif, les sociétés ont élaboré des codes sur la circulation automobile, sur le travail, sur le sport, enfin sur l'ensemble des activités humaines. Une grande partie de ces règles concerne la sécurité des individus. Tous connaissent les règlements de la circulation, ceux du hockey, du football... La régie estime donc normal que la boxe soit réglementée comme l'ensemble des activités et que cette réglementation puisse être révisée à l'occasion en très grande partie pour assurer la sécurité des personnes concernées par cette occupation.

"Un règlement n'est pas fait et appliqué dans le but d'empêcher les gens de faire des choses, mais avec l'objectif visant à pouvoir continuer d'exercer l'activité le plus longtemps possible, dans un environnement sécuritaire et avec l'intention de démontrer que les gens prennent leurs responsabilités dans l'intérêt de la boxe et des participants." (RSSQ)

La liberté suppose aussi qu'un individu agisse en pleine connaissance de cause. Ce qui ne semble pas être le cas dans le monde de la boxe en général. Très peu de gens impliqués dans la boxe en connaissent la réglementation. Au Québec, par exemple, les ententes préalables aux combats se font verbalement pour la plupart. Et les deux commissions athlétiques de Montréal et de Québec ne disposent pas de fonds suffisants pour faire imprimer et distribuer un livre de règlements. Comment un boxeur peut-il prétendre à la liberté de choix dans des conditions où il ignore l'essentiel même du choix qu'il prétend faire ou qu'on prétend qu'il fait?

Dans le monde du travail, par exemple, des programmes d'information sont constamment élaborés pour les travailleurs qui exercent un métier comportant des risques pour leur sécurité. Les mineurs, les travailleurs de la construction ou les travailleurs d'usines fabriquant des produits explosifs doivent être renseignés sur les dangers qu'ils côtoient quotidiennement.

De la même façon, la régie considère que les boxeurs doivent être informés des dangers du k.-o., sur les conséquences des coups répétés à la tête, en un mot sur les risques inhérents à leur gagne-pain. Elle estime que seule cette perspective d'éducation, d'information, assure la liberté réelle de choix d'un boxeur.

Au sujet du consentement des individus

Plusieurs opinent que le consentement d'une personne à participer à une activité, un sport violent par exemple, rend cette participation légale. Il faut lire à ce sujet un article de Me Gilles Lévesque et Me Antoine Manganas, paru dans le Vol. LV de la Revue du Barreau canadien.

Les deux avocats expliquent la prohibition antérieure de la boxe par l'absence de réglementation et des désordres qui résultaient à l'occasion tant des combats de boxe que des "prize fights".

"La réglementation de la boxe accordait une meilleure protection aux participants et offrait de bonnes garanties contre les violations de la paix publique. De fait, les possibilités de désordre et les dangers d'atteinte à la vie et à la santé étaient grandement diminués lorsqu'un combat aux poings était organisé sous les auspices d'une commission sportive et était soumis à une stricte réglementation."

Le consentement d'un individu ne peut également outrepasser les dispositions de la loi.

"Nul n'a le droit de consentir à ce qu'on lui inflige la mort, et un tel consentement n'atteint pas la responsabilité criminelle d'une personne par qui la mort peut être infligée à celui qui a donné ce consentement."

La tolérance du législateur à l'endroit de certaines activités violentes se justifie par l'utilité sociale de telles activités:

"On ne devrait pas pouvoir valablement consentir à un acte dangereux

et socialement inutile, et ce à plus forte raison s'il est dommageable..."

"Plus un acte sera dangereux, plus il devra justifier d'une grande utilité sociale. La survenance de blessures ne fait généralement d'ailleurs que confirmer le caractère dangereux de l'acte..."

"Il est évident qu'on ne peut éliminer tous les risques inhérents aux sports comme d'ailleurs on ne peut éliminer ceux qui accompagnent le travail dans une société hautement industrialisée. Il s'agit plutôt de les réduire au minimum. Ils ne doivent jamais l'emporter sur les avantages que procure l'activité exercée."

L'essentiel de l'argumentation proposée par les deux avocats se conclut ainsi:

"En résumé, on peut dire qu'un sport violent ou qu'un sport-spectacle violent sera licite, et le consentement des participants valable:

"a — s'il est réglementé de façon à ne pas constituer un danger que la société juge inutile tant pour elle-même que pour la vie et la santé des participants.

"b — ou s'il se déroule avec la permission ou sous l'autorité de personnes ou organismes d'habiletés à ces fins."

Le fondement de la légalité d'une activité physique ou sportive repose donc sur son utilité sociale. Dans ce sens, l'article précise:

"...les avantages d'un sport doivent largement dépasser le préjudice certain ou occasionnel que peuvent subir les participants et ainsi la société."

Cette utilité n'a pas encore été démontrée hors de tout doute. Pour beaucoup, les règlements régissant la boxe ne réduisent pas suffisamment les risques pour la vie et la santé des participants et ils restent étonnés que l'on glorifie une personne qui en blesse une autre "dans la légalité".

"En cours de match, l'arbitre peut suspendre le combat si l'un des boxeurs est blessé de telle manière qu'il ne peut plus continuer (règle 12). Si la blessure, infligée par son adversaire ne contrevient pas aux règlements, l'adversaire est déclaré vainqueur (règle 15). Ici, le fait de blesser... est récompensé."

Au sujet des bienfaits de la boxe

Certains affirment que la pratique de la boxe empêche la délinquance et emmène dans la bonne voie des jeunes qui pourraient autrement se diriger carrément vers le crime.

La régie s'interroge sur la sérieuse de cette affirmation. Un tel argument voudrait-il dire que l'objectif du sport en général consiste à enrayer le crime; signifierait-il aussi que les jeunes qui n'exercent pas d'activités sportives risquent de devenir des voyous?

Plusieurs agitent aussi les montants fabuleux que certains boxeurs touchent pour livrer des combats. A ce sujet, la régie s'interroge sur le nombre de boxeurs qui ont fait fortune dans cette activité. Pour un Sugar Ray Leonard, un Roberto Duran ou un Muhammed Ali, combien de boxeurs sous-payés, exploités et vivant dans la misère?

Il semble à la régie que les quelques centaines de dollars que reçoivent la plupart des boxeurs pour livrer un combat ne justifient pas les risques encourus. Les millions versés à deux combattants dans tous les "combats de siècle" ne devraient pas faire oublier la multitude de maigres bourses versées à la grande majorité des

boxeurs. Le soir du 20 juin, Cleveland Denny, l'ancien titulaire du championnat canadien des poids légers, recevait la plus grosse bourse de sa carrière: \$18,000 moins les dépenses.

Il est bien connu d'ailleurs que la boxe naît souvent dans la misère et qu'elle périclète dans le même milieu. Tous connaissent aussi la piètre condition de la plupart des gymnases de boxe. La régie n'est pas synonyme d'efficacité. Elle veut simplement faire ressortir que les dollars ne coulent pas à flot dans ce monde où l'on cherche beaucoup plus d'argent qu'on ne le trouve.

Dans cet univers de soi-disant richesse, où les millions roulent sur les tables:

— comment expliquer que les deux commissions athlétiques de Montréal et de Québec ne comptent pas un seul permanent?

— où aussi on ne trouve pas les fonds suffisants pour permettre l'impression et la distribution des règlements

— où il n'existe aucune sécurité financière pour les professionnels

— comment se fait-il que la Fédération canadienne de boxe professionnelle, reconnue comme l'organisme d'autorité au Canada par l'Association mondiale de la boxe (WBA), ne dispose pas de secrétariat permanent, ne compte aucun employé régulier et ne possède que très peu de fonds à sa disposition?

Au sujet des dangers inhérents à la boxe

Certains osent prétendre que la capacité "d'encaisser des coups sans broncher" constitue la loi sainte de la boxe. On parle même des "soi-disant dangers de la boxe sur le cerveau". Un article paru le 24 septembre 1980 dans Le Journal de Montréal tente même de démontrer que plus la carrière d'un boxeur est longue, moins son encéphalogramme est modifié.

Un tel article fait fi des 335 décès de boxeurs dans le ring depuis 1945. Ces 335 hommes étaient donc de mauvais boxeurs? Danny Tucker, Willie Classen et Cleveland Denny n'offraient pas les caractéristiques de bons boxeurs? C'est ce qu'il faudrait croire, si l'on interprète cet article.

A ces décès connus, combien faut-il ajouter de morts non inscrites dans les statistiques, combien de décès prématurés, combien de blessures graves?

De plus, un neurochirurgien de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, où ont été opérés au cerveau Ralph Racine et Cleveland Denny, a exposé à la régie la gravité et les conséquences des blessures au cerveau, en concluant que, d'après lui, les neurologues et neurochirurgiens ne peuvent pas encourager des êtres humains à courir les risques inhérents à la boxe.

Un autre médecin connaissant des blessures causées par la boxe parle des "ondes de choc qui font balloter le cerveau à l'intérieur du crâne et qui sont celles qui causent les lésions cérébrales". Or, on sait qu'une lésion cérébrale ne se guérit pas. Toute cellule du cerveau endommagée ne se remplace pas. Les cellules du cerveau ne peuvent se renouveler.

Le Dr W. Gifford-Jones, dans un article rédigé en collaboration spéciale pour La Presse, faisait état de conclusions d'études déjà effectuées sur la santé des boxeurs:

"Celle des Drs Kaplan et Bower notamment, démontra, en 1954, que les boxeurs les plus souvent défaits dans l'arène étaient les mêmes à présenter le plus haut pourcentage d'électro-encéphalogrammes anormaux. Les chercheurs concluaient que le déséquilibre des ondes électriques émises par le cerveau était décidément proportionnel aux coups reçus."

Comment, par ailleurs, ignorer le rapport du Dr Pampus? Ce dernier a déjà fait la preuve que les probabilités de blessures au cerveau vont de pair avec la durée des combats. Enregistrés 45 minutes après chaque rencontre, les électro-encéphalogrammes de 500 boxeurs, amateurs pour la plupart, démontrèrent que le pourcentage de tracés anormaux augmentait avec le nombre de combats livrés. Dans la catégorie des 50 rencontres et moins, par exemple, 39 pour 100 des combattants produisaient des ondes chaotiques, comparativement à 56 pour 100 chez ceux ayant combattu 200 fois et plus dans le ring."

Comment ignorer aussi le syndrome du "gars sonné" qui affecte un très grand nombre de boxeurs.

Comment interpréter cet extrait d'un article paru sur Ralph Racine, près de quatre mois et demi après son combat contre Gaëtan Hart, et qui témoigne des suites malheureuses de certains combats de boxe.

"Guy Jutras, qui vient d'arbitrer un combat préliminaire... il porte encore sa chemise de la Commission athlétique de Montréal. Il se plante devant Ralph Racine qui n'a pas l'air de le reconnaître et le regarde d'un air interrogatif. Guy Jutras a compris. Il tend la main à Ralph; je suis Guy Jutras. C'est moi qui ai arbitré ton combat contre Gaëtan Hart..."

Est-il normal que le jeune Racine ait oublié à ce point l'une des deux personnes qui ont vécu à ses côtés dans le petit enclos blanc pendant tout près d'une heure au cours de la soirée la plus importante de sa vie, celle où il a bien failli la perdre. Est-ce que les coups reçus par Racine ont été bénéfiques pour la santé de son cerveau?

Au sujet du spectacle

Le spectateur d'une soirée de boxe assiste au spectacle et à l'échange des coups sans en ressentir un seul lui-même.

La régie s'est demandé sur ce point quel bénéfice la société pouvait retirer de voir un être humain subir à ses risques une commotion cérébrale qui peut toujours être fatale.

Finalement, est-ce par pure ignorance de la boxe que certains spectateurs semblent trouver le k.-o. le seul élément vraiment intéressant. Le vrai connaisseur de boxe, il nous semble, ne devrait pas se satisfaire de combats souvent caractérisés par le manque d'habileté, d'imagination, de style et de savoir-faire et reposant strictement sur la force brutale du bagarreur qui tente d'abattre son adversaire pour être reconnu comme le héros de la soirée.

Le spectacle n'y gagnerait-il pas s'il se caractérisait par l'habileté à construire une attaque planifiée, par l'esquive et par la vitesse réflexe, sans se solder nécessairement par des k.-o. et des commotions cérébrales.

La mort d'un boxeur

Le 20 juin 1980, au Stade olympique, tous se rappellent que la Régie des installations olympiques tenait une soirée de boxe dont l'attrait principal était l'affrontement Sugar Ray Leonard et Roberto Duran.

Lors de ce même événement, se tenait un combat préliminaire opposant les deux poids légers Cleveland Denny et Gaëtan Hart. Or, au dixième et dernier round de ce combat, à douze secondes exactement de la fin, Cleveland Denny tombe knock-out. L'arbitre du match, le vétéran Rosario Baillargeon raconte ce qui s'est passé en parlant de Denny:

"Il avait les yeux bien au foyer, les mains hautes, et il a bougé de côté de lui-même, même s'il avait les jambes molles... Pourtant, c'est peut-être à ce moment-là que le mal était déjà fait. Une fois rendus dans le coin neutre, Hart a commencé à le mitrailler gauche-droite — gauche. J'ai vérifié que l'autre ne se

défendait plus, je me suis interposé et j'ai repoussé Gaëtan.

"Denny était encore debout, mais quelques secondes plus tard, quand je me suis retourné vers lui, il avait déjà glissé au plancher..."

Deux médecins sont sur place ainsi qu'une ambulance dont l'itinéraire a été préétabli: l'hôpital avait également été averti à l'avance par la RIO.

Donc, moins de cinq minutes après sa chute, Cleveland Denny était en route pour l'hôpital Maisonneuve-Rosemont où on l'opéra d'urgence. La crispation de l'homme était telle que seuls des soins hospitaliers spécialisés ont pu permettre de retirer au boxeur le protecteur buccal sur lequel Denny avait la mâchoire serrée en quittant le ring sur la civière.

Cleveland Denny ne devait plus jamais reprendre conscience. A 24 ans, il s'éteint à 3h30, lundi matin le 7 juillet 1980. C'est dans une salle de soins in-

tensifs que ce athlète a passé les seize derniers jours de sa vie, après s'être effondré dans un coin neutre du ring sous les regards de quelques milliers de témoins réunis dans le stade en attendant l'événement principal.

Suite à une recherche préliminaire, le coroner a fermé le dossier de Cleveland Denny en concluant que rien n'indiquait dans le rapport d'autopsie que ce dernier avait des lésions au cerveau avant de monter dans le ring contre Gaëtan Hart.

"En toute logique, on peut penser qu'un être humain qui se fait marteler la tête durant un certain nombre d'années à le cerveau abimé, estime le coroner Héroux. Dans le cas de Denny, l'autopsie n'a pu établir s'il avait des lésions cervicales préexistantes à son combat contre Hart."

Le dernier décès dans un ring à Montréal remontait au 27 juillet 1971, alors que Danny Tucker avait perdu la vie à la suite d'un combat contre Raynald Cantin.



Cleveland DENNY

Que dire de la reconnaissance du Parti québécois envers ses électeurs vivant en institution

Le soir des élections, M. Lazure a mentionné à la télévision que les personnes âgées avaient compris l'importance des politiques instaurées par le Parti québécois à leur égard. Ceux-ci avaient enfin réalisé que le Parti québécois était un bon gouvernement et c'est ce pourquoi ils avaient voté en masse pour celui-ci. De plus, M. Lazure a réitéré ce même sur l'importance des politiques péquistes à l'égard des personnes âgées faisant entrer par le fait même qu'il y aurait continué des efforts gouvernementaux dans ce secteur.

Depuis trois ans, le ministère des Affaires sociales, en collaboration avec le ministère du Travail et de la Main-d'œuvre, avait établi dans les institutions du réseau, des programmes favorisant l'épanouissement de la personne âgée par le biais de projets étudiants pour les malades chroniques. Les préoccupations et le souci des personnes âgées tant proclamé par le Parti québécois devenaient, dans ce projet, réalité.

Aux dires de fonctionnaires du ministère des Affaires sociales, ces projets se sont avérés jusqu'à maintenant efficaces et ont permis aux bénéficiaires en soins prolongés de vivre plus humainement.

De plus, nous, les responsables de ces projets dans différents centres de la région, avons vu journalièrement les résultats positifs de ces projets auprès de nos clientèles.

Que dire alors des coupures que l'on amorce dans ce secteur pour l'année 1981. En effet, il semblerait que l'on ait coupé les subventions pour ces projets d'été et que par le fait même l'on ampute une fois de plus la personne âgée, le malade chronique, de services rendant son hospitalisation plus humaine. Nous nous expliquons mal cette forme de reconnaissance envers vos électeurs que sont le groupe des personnes vivant en institution.

Si les services à la personne âgée sont une priorité du Parti québécois, pourquoi commence-t-on par couper le budget au niveau des priorités?

De plus, le fait de fournir de l'emploi à des étudiants par l'entremise de ces projets était fort habile; d'une part, le gouvernement offrait aux étudiants des emplois rémunérateurs qui correspondaient à leur champ d'intérêt, d'autre part, il sauvait quelques centaines de milliers de dollars aux contribuables puisque les étudiants devaient déclarer, lors de leur demande de prêt et bourse, les argent gagnés durant l'année. La majeure partie des sommes affectées au projet devenait donc déductible lors de l'attribution des bourses. N'était-ce pas là une forme d'administration efficace que d'offrir des services à une clientèle cible tout en répondant aux besoins d'une deuxième clientèle

avec le même budget? Alors pourquoi ne poursuit-on pas cette façon de faire?

Nous avons présentement un nouveau ministre aux Affaires sociales en la personne de M. Pierre-Marc Johnson. Même si actuellement l'on change de ministre, le problème pour les personnes en soins prolongés reste le même.

"ON A BESOIN DES PROJETS-ETUDIANTS POUR LES MALADES CHRONIQUES EN INSTITUTION".

Monsieur le Ministre de même que vous, députés péquistes, saurez-vous poursuivre les actions déjà entreprises. Il nous semble vraiment inacceptable de votre part d'avoir permis aux bénéficiaires âgés d'effectuer des sorties hors de l'enceinte de leur institution pendant plus de trois ans et de les en priver maintenant.

Vous n'êtes sûrement pas sans savoir qu'il fait mal de créer des besoins et de les ignorer par la suite. Comme vous avez permis la création de ces besoins au niveau de cette partie de la population, allez-vous maintenant les oublier ou plutôt en poursuivre le maintien pour une plus grande humanisation des soins?

Quelques responsables de projets en centre hospitalier:

Suzie Saint-Hilaire
Denis Carboneau
Gaëtan Goupil, Lise Blais

A propos de lavage de cerveau sur l'éducation sexuelle

Dans la Page des lecteurs du "SOLEIL" du 4 mai 1981, M. Bernard Rousseau, de Québec, nous fait part de ses impressions d'une réunion publique organisée le 27 avril à Sainte-Monique-des-Sauces par le Ralliement des parents du Québec et en donne un récit où il la présente comme un "lavage de cerveau" sur l'éducation sexuelle.

Ayant moi-même assisté à toute la soirée en question, je suis obligé de rectifier la présentation de M. Bernard Rousseau comme caricature et inexacte. Quoique ça lu et étudié l'actuel document du ministère sur l'éducation sexuelle confirmera que le dossier d'étude rédigé et diffusé par le Ralliement des parents du Québec l'analyse d'une manière fidèle et que le premier conférencier l'a commenté et critiqué d'une façon tout à fait honnête. Médecin et

psychologue moi-même, j'ai apprécié le sérieux et la compétence des exposés des Drs Hericx et Casavant, auxquels on peut craindre que M. Rousseau n'ait pas compris grand-chose, puisqu'il en rit et en a seulement retenu une proposition outrancière qui ne fut jamais proférée (à moins qu'il ne souffre d'un défaut d'audition, ou que, arrivé tard à la réunion, il n'ait connu les conférences que par ouï-dire).

J'accorde à M. Rousseau que le dernier conférencier aurait pu moins élargir le thème de la soirée, et regrette avec lui que la période de questions ait seulement duré trente-cinq minutes (non vingt, comme il dit). Mais lorsqu'il écrit que la plupart des intervenants étaient contre les dires du Ralliement des parents du Québec, je suis obligé de préciser que ces quelques intervenants (une dizaine

tout au plus) qui se sont précipités sur les microphones (souvent de concert, car pendant la dernière conférence, j'ai eu l'occasion d'en observer plusieurs se faire des signes fort clairs) étaient visiblement à peu près seuls de leur opinion dans une salle de huit cents ou mille personnes de bon sens qui approuvaient l'essentiel de ce qu'avaient dit les conférenciers; seulement, monopolisant les microphones, ils cherchaient à donner l'impression d'être nombreux — le procédé certes n'est pas nouveau, pour essayer de faire croire à toute une population qui raisonne sagement que c'est elle qui est dans l'erreur.

Si M. Rousseau désire mieux connaître les problèmes psychologiques et médicaux gravitant autour de l'éducation sexuelle, problèmes dont il semble n'avoir connaissance que par l'intermédiaire de quelques stéréotypes superficiels, je mettrai volontiers ma compétence à sa disposition pour l'éclairer. Si l'innocuité de son compte rendu provient du fait qu'il a mal entendu les conférenciers, je peux également lui venir en aide, en le dirigeant vers un confrère spécialiste de l'audition. Si cette inexactitude provenait d'une tendance chez lui à déformer la réalité (propension à la mythomanie), il est encore possible de l'aider. Si malheureusement son agressivité contre les idées de bon sens que rappelle opportunément le Ralliement des parents du Québec était due à des préjugés ou à de la mauvaise foi, alors son cas serait au-dessus des ressources de notre art.

Jean-Charles Gille, m.d.
Québec

Jusqu'à l'île d'Orléans

Savez-vous que les autorités du port de Québec veulent agrandir leur domaine jusqu'à l'île d'Orléans d'ici 20 ans.

Le projet de l'autoroute 440 sur les batters de Beauport aura pour le moins que l'on puisse dire, soulevé un tollé de protestations. Ce dernier apparaît comme n'être que la pointe de l'iceberg car le nouveau projet du port de Québec semble être beaucoup plus dévastateur à bien des points de vue. Ainsi, le port de Québec se propose de récupérer à même le fleuve et les batters, 330 hectares de terrain et de créer ainsi, un site industriel-portuaire qui couvrirait toute la région de Beauport. Même si ce projet paraît à prime abord une étape essentielle et inévitable à l'expansion du port et à l'économie du Québec, de nombreuses objections se dressent face à cette initiative.

Ainsi la destruction complète et inévitable de ce site sera beaucoup plus dommageable que celle faite par l'autoroute 440 elle-même. Dans une 1ère phase, le port se propose de construire 2 quais d'une longueur de 2,000 pieds à même le fleuve. Ces deux quais serviront à l'entreposage du charbon. Le charbon présente cependant des inconvénients à être gardé à l'air libre et sans mesure préventive. Ainsi lorsque le temps est chaud et sec il se forme une mince poussière que le vent transporte aisément; on devra donc aménager des arrosiers afin de maintenir un degré d'humidité raisonnable. Cependant le mélange de l'eau et du charbon crée un acide qu'on ne peut déverser dans le fleuve. Des bacs de récupération ont bien été prévus mais seront-ils efficaces? De plus, aucune étude sur les conséquences écologiques de ce geste n'a été entreprise.

Il apparaît facilement à quiconque que les autorités du port de Québec se soucient peu de l'aspect écologique. De par leurs projets, ils détruiront à la fois un site unique que sont les batters de Beauport et obstrueront la vue du fleuve par des "montagnes de charbon" qui viendront polluer encore plus, des régions qui ont leur quota depuis belle lurette.

La possibilité de voir l'entourage des batters et de l'île d'Orléans modifié considérablement n'est pas utopique. C'est pour demain. Il est donc urgent d'agir et de protester énergiquement face à ce problème pour éviter une situation catastrophique. En conséquence nous nous élevons contre le projet actuel d'expansion du port de Québec sur les batters de Beauport mais en favorisons l'expansion sur la rive sud. Ne croyez-vous pas que ce serait plus logique?

Martin Renaud
Etienne Lavoie
Michel Grenier
Jean-Pierre Gagnon
Cécep de Limoilou

Comment se peut-il, M. Julien, que vous ayez une vision aussi faussée de la réalité en allant jusqu'à insinuer que les évêques canadiens soutiennent un mouvement subversif? Voyons donc, Monsieur, soyons sérieux, l'Eglise d'aujourd'hui est une Eglise vivante, incarnée dans des réalités concrètes et c'est de cette Eglise que les gens veulent. Le Plan de Dieu est un plan d'amour immense,

Hommage à Kateri Tekakwitha

Un mince reportage sur Kateri Tekakwitha a souligné le lancement d'un timbre en son honneur. Ce jour-là, perdue sous la valeur et la gloire de Marie de l'Incarnation, Kateri, dans son humilité et sa charité coutumières, a dû rendre grâce au Seigneur de l'honneur rendu à sa soeur en béatification.

Tout de même, ce grand événement de notre petite histoire ne doit pas passer inaperçu et doit nous donner l'occasion de raviver notre confiance dans le pouvoir qu'a, auprès de Dieu, cette jeune Iroquoise ignorée de beaucoup de Québécois.

Kateri Tekakwitha décédée à vingt-quatre ans n'a pas fondé de communauté religieuse, ni aucun mouvement de prière chez son peuple hostile à la religion des Blancs; elle n'a pas, non plus, eu de contact avec aucune éducatrice des communautés d'alors comme l'affirmait une fausse légende récemment publiée; seuls le souvenir des histoires de la religion chrétienne que sa mère, très pieuse, lui racontait dans son jeune âge, les grâces spéciales dont l'Esprit-Saint l'a généreusement comblée et la visite de temps à autre d'un missionnaire jésuite de passage dans son village ont été les instruments de ses connaissances religieuses dans son enfance et son adolescence; aussi, elle a accepté et vécu jusqu'à l'héroïsme le mystère de la croix dans sa vie qui fut une suite de deuils et de souffrances.

Née en 1656, d'une mère algonquienne chrétienne et d'un père agnier, elle devint orpheline à quatre ans puis adoptée par un oncle qui la fit élever dans la plus pure tradition ancestrale. Suivant la coutume, à l'âge de huit ans, ses parents adoptifs la promirent à un jeune garçon de son âge pour un mariage futur, mais Kateri s'opposa clairement et avec beaucoup de vigueur à ce projet disant qu'elle avait "voué sa vie au grand Manitou".

Kateri fut baptisée à dix-huit ans à Gandaouagué; si ce grand événement lui donna un immense bonheur, ce fut aussi toute une série de calomnie, d'hostilité, de vexations venant de sa parenté et

des gens de sa tribu; sa vie même devint en danger.

Pour protéger la jeune fille, le père de Lamberville, s.j., aidé de quelques catéchumènes dévoués, organisa sa fuite et la dirigea vers Caughnawaga où elle put pratiquer sa religion dans un milieu chrétien et plus tranquille.

Elle vécut encore trois ans se dévouant, malade elle-même, au soin des miséreux et des personnes âgées de cette mission.

Après sa mort, de nombreuses faveurs ont été obtenues par son intercession puis son nom a semblé tomber dans l'oubli.

En 1884, les évêques catholiques américains envoyèrent une pétition à Rome demandant

l'avancement de la cause de Kateri déjà présentée à une date antérieure; sa vie toute de prière et de sanctification et son pouvoir tangible auprès de Dieu ont été reconnus et elle devint, en 1980, la bienheureuse Kateri Tekakwitha, première vierge amérindienne de l'Amérique du Nord, appelée aussi le Lys des Agniers et la Thérèse de l'Enfant-Jésus du Canada.

Nous pouvons la prier avec grande confiance; malgré les mauvais souvenirs que garde son peuple envers les Blancs, où Kateri est rendue, il n'y a ni rancune, ni vengeance: le ciel est CHARITÉ!

Thérèse Bouillé-Naud
Deschambault



Kateri TEKAKWITHA

Développement et Paix dérange

A l'attention de M. Henri Julien
En réponse à sa lettre parue dans LE SOLEIL du 30 mars 1981.

Développement et Paix n'est pas un parti politique mais un mouvement de solidarité internationale. Développement et Paix s'élève bien au-dessus des distinctions "communistes" que vous lui attribuez, car il cherche non pas à catégoriser les gens en "communistes" ou en "capitalistes" mais à se porter au secours de ses frères qui lui demandent appui et solidarité. L'amour et la dimension profondément chrétienne de ses racines l'incitent à rechercher les causes de la pauvreté et de l'injustice des pays qu'il soutient en même temps qu'il soulage leurs dettes matérielles dans des projets bien concrets.

Comment se peut-il, M. Julien, que vous ayez une vision aussi faussée de la réalité en allant jusqu'à insinuer que les évêques canadiens soutiennent un mouvement subversif? Voyons donc, Monsieur, soyons sérieux, l'Eglise d'aujourd'hui est une Eglise vivante, incarnée dans des réalités concrètes et c'est de cette Eglise que les gens veulent. Le Plan de Dieu est un plan d'amour immense,

ne craignez pas les communistes mais laissez-vous imprégner de la Bonne nouvelle annoncée aux hommes de bonne volonté.

La peur paralyse et fait dire parfois des bêtises. C'est sûrement la peur qui vous a guidé lorsque vous avez écrit votre article, une peur terrible des "communistes" qui vous en fait voir partout et à toutes les sauces. La solidarité, l'espoir, le partage et l'amour sont-ils des mots condamnables et si oui pourquoi selon vous? Y a-t-il en vous un refus de voir la vague montante de la nouvelle marée de

l'Eglise? Y a-t-il au fond de votre coeur de vieux vestiges pharisaïques qui vous font condamner les gestes d'amour qui dérangent le cadre rigide de vos croyances?

J'ignore ce qui peut inciter un chrétien à penser de la sorte mais moi je dis qu'on a crucifié, un jour, celui qui venait nous enseigner l'amour, je ne verrais pas pourquoi ce serait plus facile pour nous qui tentons de suivre sa route.

Un jour, un jour peut-être, monsieur Julien, nous deviendrons de vrais amis...

Lise Duquette, Québec, Qué.

Le téléphone coûte cher

Est-ce qu'il peut y avoir un espoir pour les gens de St-Isidore?

Hé oui! c'est concernant le téléphone la compagnie "Québec-Téléphone" qui a le monopole du téléphone. Elle est la seule ainsi. Il n'y a aucune concurrence donc elle se permet de charger des prix de fou pour seulement une paroisse.

Permettez-moi d'exposer mon cas, je demeure environ 4 milles du village. Il me présente une facture de \$300 d'installation de ligne semi-privée, plus \$18 par mois pour le téléphone plus le prix de nos in-

terurbains, en plus de ne pouvoir parler à mon deuxième voisin sans payer.

C'est ridicule et injuste qu'il n'y ait pas de concurrence.

Je prends une grosse chance de vous écrire sans savoir si quel'un va bien vouloir me lire et me voir publiée?

Merci à l'avance d'avoir pris quelques minutes.

Mme Eliane Paradis
St-Isidore
Dorchester

Plaidoyer pour le pavillon Laure-Gaudreault

Il est de tradition de donner aux pavillons de nos campus universitaires le nom de personnalités qui ont particulièrement bien mérité de la cité. A Laval, certains sièges de faculté sont "baptisés" depuis nombre d'années, d'autres ne l'ont été que récemment et deux ne le sont pas encore.

Ouverts tous deux en 1968, le pavillon Bonenfant n'a été ainsi identifié que dix ans après et la tour de l'Éducation n'a pas encore trouvé son grand homme. Pas plus d'ailleurs que la tour des Arts. Le grand séminaire, par contre, est devenu le pavillon Casault seulement six jours après que l'université en eut pris officiellement possession, le 7 mars 1978.

A l'occasion de la Semaine internationale de la femme, un groupe d'étudiants et d'étudiantes ont pris sur eux de "baptiser" l'édifice qui abrite leur faculté, celle des sciences de l'éducation, du nom d'une femme qui fut à la fois une éminente éducatrice et la pionnière du syndicalisme enseignant au Québec: LAURE GAUDREULT.

Au cours d'une cérémonie officielle, le 3 mars dernier, à laquelle n'assistait aucun dirigeant de l'université, les étudiants ont dévoilé une plaque commémorative en hommage à cette Québécoise. On pouvait en même temps apercevoir ici et là sur le campus une affiche évoquant la figure de l'éducatrice au-dessus d'une école rurale d'antan.

Munie du plus haut brevet d'enseignement alors décerné par le Bureau des examinateurs catholiques de l'Instruction publique, Laure Gaudreault commença très jeune sa carrière d'institutrice, en 1908, à La Malbaie, pour la poursuivre ensuite à Chicoutimi, soit au

nord de cette grande région tribulaire de la Vieille Capitale où l'université Laval recrutait la majeure partie de sa clientèle étudiante.

Mais elle ne s'est jamais contentée de bien faire sa classe, d'être une bonne maîtresse d'école cloisonnée entre les quatre murs de son école, elle a voulu aider ses consœurs à émerger de cette "ombre inférieure" dont parlait Georges Duhamel, à se créer un statut social qui valoriserait d'autant leur tâche professionnelle. Ce qui amena Laure Gaudreault, au milieu des années 1930, après une longue, patiente et souvent déprimante croisade d'initiation à la solidarité, à fonder la Fédération des institutrices rurales de la province de Québec. Laure Gaudreault posait ainsi les assises du syndicalisme enseignant à l'échelle du Québec. Suivit au début des années 1940 la fondation de la Fédération des institutrices et institutrices du Québec, précédant de quelques années celle de la Corporation provinciale des institutrices et institutrices catholiques (1946). Les institutrices rurales ne se regroupèrent qu'au début des années 1950.

Quand j'ai rencontré Laure Gaudreault pour la première fois, en 1949, lors de mes débuts à la direction du journal de la corporation, elle avait déjà une vingtaine d'années de militantisme syndical à son crédit.

En se faisant la mère du syndicalisme enseignant au Québec, Laure Gaudreault devenait en même temps l'une des pionnières de tout le mouvement syndical québécois puisque la Confédération des travailleuses catholiques du Canada, devenue depuis la CSN, était alors en pleine organisation, dé-

tenant cependant une avance suffisante pour lui permettre de prêter main-forte à l'occasion à la fédération de Mlle Gaudreault. Mais la syndicaliste, chez elle, a toujours oeuvré de pair avec l'éducatrice qu'elle n'a jamais cessé d'être. Dans ses propos, dans son comportement, dans ses mémoires aux dirigeants de tous paliers, dans "LA PETITE FEUILLE" qu'elle a patiemment dirigée pendant des années pour nourrir l'espoir de ses membres et sonner leur ralliement, elle a toujours allié le souci d'une meilleure éducation pour nos jeunes à celui du mieux-être de leurs enseignantes.

C'est une étudiante de la faculté des sciences de l'éducation, Thérèse Verreille, membre du conseil universitaire, qui, la première, a proposé de consacrer à Laure Gaudreault le Pavillon de l'éducation et qui a rallié à son projet un fort groupe de ses collègues. Un sondage maison effectué par le conseil avait privilégié le nom de feu Paul L'Archevêque, professeur de haut mérite, qui a fait carrière à Laval. Que le nom de Laure Gaudreault ait été mis de l'avant non pas par la Centrale des enseignantes, dont Laure Gaudreault a longtemps été vice-présidente, non pas par Raymond Laliberté, ex-président de la même centrale et aujourd'hui professeur aux sciences de l'éducation, mais par une étudiante, de niveau universitaire par surcroît, voilà qui a déjà valeur de signe, voilà qui constitue déjà un émouvant hommage posthume à la modeste institutrice de campagne que fut Mlle Gaudreault. Hommage qui rejoint par elle toutes ces générations d'enseignantes qui, dans des conditions souvent inhumaines, ont, année par année, décennie par dé-

centième, montré à lire, à écrire, à compter aux Québécois, à la masse d'entre eux qui devaient aller gagner leur pain dès la fin de leur cours primaire et souvent plus tôt comme à la minorité privilégiée qui pouvait se payer le collège et l'université.

Sans ces héroïnes obscures de notre douloureux passé, l'université Laval n'aurait jamais pu ouvrir ses portes il y a plus d'un siècle. En honorant la mémoire de l'institutrice de Charlevoix, la plus ancienne université du Québec reconnaît le mérite fondamental non seulement des maîtresses d'école rurales, mais de toutes les institutrices du Québec qui ont toujours constitué la forte majorité de nos effectifs enseignants, ma jorité qui, jusqu'à il n'y a pas si longtemps, atteignait même 70 pour 100 de notre corps enseignant. Cet acte officiel de reconnaissance, dans l'acception multiple de ce mot, pourrait même s'étendre du coup à la femme québécoise qui, au foyer comme à l'école, a été le ferment premier de notre survie ethnique collective. Parce que cette femme n'a jamais vécu en marge mais au coeur de notre collectivité.

Et pourtant ce n'est pas d'abord parce qu'elle est femme que je souhaite voir le nom de Laure Gaudreault au fronton de "la tour de l'Éducation" sur le campus de Laval. C'est avant tout parce qu'elle a été elle-même. Elle aurait d'ailleurs été la première à repousser ce sexe à rebours qui donnerait le pas à son statut de femme sur son mérite personnel. Cela dit, je reconnais d'emblée que l'occasion est particulièrement belle de rompre avec la misogynie qui semble avoir présidé à ce jour au comité de toponymie du campus.

Que Laure Gaudreault n'ait jamais fréquenté l'université Laval ne constitue pas en soi un argument de fond. A preuve, ce pavillon Pollack dédié en hommage à un homme d'affaires de Québec qui n'a jamais, lui non plus, étudié ni enseigné à Laval. Son titre principal à cet honneur est d'avoir signé un chèque. Laure Gaudreault, nul ne s'en surprendra, est morte pauvre. Mais l'héritage socio-éducatif qu'elle et ses consœurs nous ont laissé classe et dépasse, dans tous les ordres de valeur, toutes les "fondations" dont nos universités peuvent aujourd'hui bénéficier.

Contrairement à la devise de Laval, qui incite les étudiants à "s'élever au-dessus de la masse", Laure Gaudreault et ses milliers de compagnes d'enseignement ont élevé la masse avec elles. En lui dédiant le Pavillon de l'éducation, l'université corrigerait avec bon goût, intelligence et à propos, l'écritisme archaïque de sa devise et poserait un geste plus conforme au climat de démocratisation qui s'installe aujourd'hui jusque dans ces tours d'ivoire culturelles que furent trop longtemps nos universités.

Honorer Laure Gaudreault, ce serait, de la part de l'université, magnifier publiquement un chapitre essentiel de notre histoire et le réécrire avec gratitude sur ses propres murs. En livrant ainsi à la mémoire du temps celle de Laure Gaudreault, Laval associerait dans un tribut collectif la grande et la petite école, la fin et le commencement de l'itinéraire académique. Une manière à la fois simple et originale pour toute université d'échapper à son propre ghetto.

Albert Gervais
Saint-Nicolas

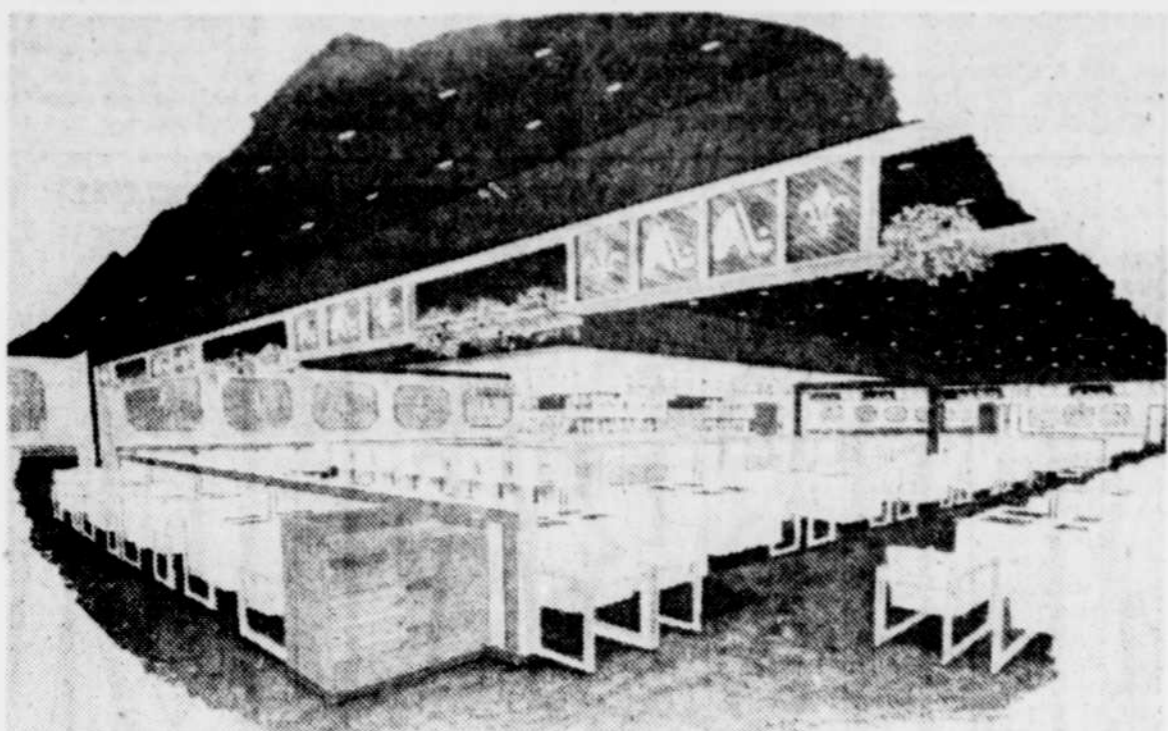
à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434



La compagnie "La mise au jeu" et le restaurateur Nicolas Cortina avaient présenté cette esquisse d'un restaurant de grand luxe devant être aménagé au Colisée.

Contrat "électrisant" pour un restaurant de grand luxe au Colisée

Depuis l'agrandissement du Colisée de Québec, le maire de la ville et la Commission de l'exposition, d'une part, se sont souvent "pris de front" avec les journalistes d'autre part. Souignons, "l'affaire" du perçage du toit du Colisée; l'affaire des "balcons qui branlent", etc.

Une troisième affaire a éclaté au grand jour, hier midi, et celle-ci, qui risque d'alimenter les manchettes sportives durant tout l'été, concerne l'adjudication du contrat de location d'un restaurant de grand luxe au Colisée de Québec. Récemment, la ville accordait ce contrat à la compagnie montréalaise qui possède déjà deux restaurants dans le Forum de Montréal, soit la compagnie Aliberk, propriété de John Scofield.

Deux soumissions, 100 pour 100 québécoises (de la ville) étaient également sur les rangs, dont celle de la compagnie "La mise au jeu Inc." dont le président est le restaurateur italien bien connu Nicolas Cortina. Hier midi, à l'Auberge des Gouverneurs, Nicolas Cortina dénonçait l'adjudication de ce contrat publiquement, prédisant même que l'affaire serait devant les tribunaux dès mardi matin.

Selon la Commission de l'exposition, toute la différence entre la soumission québécoise et la soumission montréalaise tourne autour de la distribution du courant électrique, l'offre des Montréalais étant, dans ce cas-là, plus in-

teressante pour la ville de Québec que l'offre des Québécois.

Selon ce que M. Nicolas Cortina soutient, quelques irrégularités auraient été décelées dans l'adjudication de ce contrat et c'est la raison pour laquelle il a décidé de porter l'affaire devant les tribunaux. M. Cortina n'a pas dévoilé la nature de ces irrégularités puisqu'il déclare ne pas pouvoir le faire avant que tous les documents soient déposés légalement au palais de justice, mardi prochain. Il jure cependant sur tous les dieux de l'Olympe que sa soumission était la meilleure et qu'il y a quelque chose de pas catholique dans tout cela.

Tout amateur de hockey peut cependant constater que les "grosses affaires" se font à Montréal. Lorsque l'on a annoncé "l'enlèvement" des frères Stastny, on l'a fait à Montréal. Voilà maintenant que ce sont des Montréalais qui dirigent le restaurant de luxe du Colisée de Québec. J'ai l'impression que l'atmosphère de ce restaurant ressemblera à celle qui doit régner dans le restaurant de l'édifice des Nations-Unies à New York; on verra des espions partout.

Personnellement, je préfère me retirer du dossier. Mes collègues des pages sportives ou ceux du palais de justice en auront plein les bras de ce dossier durant tout l'été.

Lundi, on célèbre...

Il y a toujours quelqu'un qui célèbre quelque chose, le 18 mai, soit lundi prochain, mais on ne sait pas à juste ce que c'est.

Le lundi, 18 mai, c'est, pour certains, le "jour de la fête de la reine". Puisque la reine Elisabeth est née le 21 avril 1926, il ne s'agit pas d'elle. Cette fête réfère plutôt à l'anniversaire de la reine Victoria. Les anglophones appellent d'ailleurs ce jour le "Victoria Day".

Pour les Québécois, plus nationalistes que royalistes, le "Victoria Day" est devenu le jour de Dollard. Pas Dollard la piastre, mais Dollard des Ormeaux. C'est, paraît-il, ce jour-là qu'il quitta Montréal pour aller combattre les Iroquois en amont de Montréal. De fait, il n'était pas parti pour cela et l'histoire en a fait un héros malgré lui mais aujourd'hui, il est plus populaire au Québec que la reine Victoria.

ETC...ETC...ETC...ETC...

Le patro Saint-Vincent

Rémy D'Anjou et Lucie Charland, tous deux de Carrefour Québec, participeront aux 10 kilomètres du patro Saint-Vincent qui doit se tenir dimanche dans les rues de la ville. Ceux qui sont intéressés à commanditer l'un ou l'autre de ces animateurs n'ont qu'à appeler à 525-7178 ou à 523-1323. Personnellement je suis prêt à parier que Lucie Charland marchera à plus cher du kilomètre que Remy D'Anjou.

Des meubles usagés

Le Service d'entraide du patro Roc-Amador, secteur dépannage, a un urgent besoin de meubles usagés en bon état. Les intéressés n'ont qu'à composer le numéro 524-5228.

Ecole Louis-Joliet

Les anciens de l'école Louis-Joliet, du 1201 rue Dorchester nord, sont invités à une soirée des retrouvailles, le samedi 16 mai, au sous-sol de l'église Sainte-Odile, à compter de 20h. Les cartes coûtent \$3 et Denis Marcotte vous donnera plus d'informations si vous l'appellez à 626-7032.

Exposition philatélique

Une exposition philatélique d'envergure provinciale débute aujourd'hui au Centre municipal des congrès et elle se continuera durant toute la fin de semaine. Tenu sous les auspices de la Société philatélique de Québec, cette exposition regroupe 150 exposants venus des quatre coins de la province et une vingtaine de marchands y tiendront boutique pour y offrir des pièces philatéliques aux amateurs.

L'heure estivale

L'Aquarium de Québec a modifié son horaire aujourd'hui en allongeant ses heures de visite. Il en sera de même jusqu'au 31 août inclusivement. Dorénavant, l'aquarium est ouvert de 9h à 21h tous les jours de la semaine. La cafétéria est ouverte aux mêmes heures que l'aquarium mais la projection de films éducatifs cesse à 17h.

La Fenièvre

Le plus vieux théâtre d'été de la province (il fêtera son quart de siècle l'an prochain), La Fenièvre, inaugure demain soir sa saison en présentant, à 21h, "Nina", une comédie d'André Roussin mettant en vedette le "notaire" Camil Ducharme. La Fenièvre fait relâche le lundi et la saison qui débute demain se poursuivra jusqu'au 20 septembre.

Salon de l'industrie

Plus de 35 compagnies importantes de la région de Québec participent aux Halles du Palais à une grande première; le Salon de l'industrie du Québec métropolitain. Celui-ci, inauguré officiellement hier soir devant les membres de la délégation mexicaine à Québec sera ouvert au public toute la fin de semaine.

Un jour ordinaire

Le "Victoria Day" est un jour ordinaire en ce qui concerne les commerces du Québec. Tous les commerces peuvent donc ouvrir leurs portes... à moins que leurs employés syndiqués aient obtenu une journée de congé "férié et chômé sans réduction de traitement".

La SAQ est fermée

Toutes les succursales de la Société des alcools du Québec seront fermées lundi et rouvriront le mardi 19 mai aux heures habituelles. Dans ce cas-ci, justement, les employés ont obtenu dans leur contrat de travail collectif, une journée "fériée et chômée sans réduction de traitement".

Les fonctionnaires

Tous les fonctionnaires de la région pourront, devront, demeurer chez eux, lundi matin. C'est fermé partout. Les fonctionnaires du gouvernement fédéral célèbrent, en ce 18 mai, la Fête de la Reine et ceux du gouvernement provincial fêtent Dollard des Ormeaux.

Les ordures ménagères

Malgré la fête de Dollard ou de Victoria, l'enlèvement des ordures ménagères se fera normalement dans la majorité des cas. Il en sera ainsi à Québec, à Charlesbourg, à Sainte-Foy, à Neufchâtel, à Loretteville et à Beauport. Les citoyens des autres villes seraient cependant bien avisés d'appeler à leur hôtel de ville pour connaître la politique à ce sujet.

Le service postal

Puisque les fonctionnaires du fédéral ne fonctionnent pas lundi, les facteurs ne fonctionneront pas eux non plus. Il n'y aura donc ni service au comptoir, ni distribution rurale, ni distribution par facteur. Par contre, les gens auront accès aux cases postales dans les halls des bureaux de poste.

Education

Tous les étudiants ont congé, lundi, mais dans certains cas, les professeurs, les cadres, les professionnels et les employés de soutien doivent se présenter au travail, la politique étant différente d'une commission scolaire à une autre.

Banques et caisses

Toutes les banques et toutes les caisses populaires seront fermées lundi. Cette fois-ci, c'est complet et il ne semble qu'aucun établissement bancaire n'ouvre ses portes et passe outre à la consigne... même si, dans les caisses populaires, la politique peut être différente d'une caisse à l'autre.

LE SOLEIL

LE SOLEIL ne sera pas publié, lundi. Pour nous aussi, cette journée est "fériée et chômée sans réduction de traitement". Bonne fin de semaine tout le monde.



justice

par Marcel COLLARD

Michel Boisvert, 27 ans, de Montréal, a été condamné, hier matin, à 15 ans de pénitencier pour un vol à main armée commis à la Banque Nationale de Charlesbourg, le 29 octobre 1980.

Le juge Anatole Corriveau, de la cour des sessions de la paix, a recommandé que Boisvert soit détenu à l'Institut Louis-Philippe-Pinel pour recevoir les

Boisvert écope de 15 ans

traitements psychiatriques appropriés.

Boisvert avait été libéré le 19 août 1980, sous surveillance obligatoire, à la suite d'une sentence de six ans et demi pour homicide involontaire et vol à main armée. En compagnie de Yvon Boudreau, de la rue Saint-Vallier, à Québec et un autre complice dont le dossier est en suspens, Denis Boissonneault, de Stoneham, Boisvert perpétra un vol à main armée le 29 octobre suivant. Auparavant, le 19 septembre, il s'était introduit par effraction au magasin Co-Op, de Sainte-Croix, comté de Lotbinière, où il vola des

cigarettes et du vin pour une somme de \$1,835.40.

Il fut condamné par le juge Corriveau à des sentences concurrentes de 15 ans pour le vol à main armée, deux ans pour s'être couvert la figure un an pour le recel d'une automobile volée et cinq ans pour le vol par effraction.

Les trois complices du vol à main armée avaient été vus à la sortie de la banque par des policiers de la Sûreté du Québec. Ils furent pris en chasse et appréhendés peu après.

Boudreau a écopé de 10 ans de pénitencier pour le vol à main armée du 29 octobre et un autre, de \$20,227, perçuré le 28 août à la Caisse populaire Saint-Rodrigue.

Goûtez au plaisir de lire LE SOLEIL abonnez-vous!
647-3333

RESTAURANT La Reserve
106, St-Cyrille ouest
Menu
les 14, 15 et 16 mai
• Demi melon au porto
• Potage Minestrone
• Lapin rôti à la moutarde
• Pommes en bataille
• St Honoré maison
• Thé ou café
\$13.95
Réa: 524-1864
Heures d'ouverture: de 11h30 à 15h de 17h30 à 23h30

SPECIAUX
Système de réduction de bruit DOLBY
• Commutateur de filtre MPX
• Commutateur d'égalisation et de préréglage à 3 positions
Alpage FL-2100 \$189
Magnétophone à cassettes Rég. \$270
RADIO-CASSETTE AM-FM STEREO
• Radio stéréo avec FM/AM
• Enregistreur à cassette stéréo
• Microphones électrostatiques incorporés
• Contrôle automatique du niveau d'enregistrement
• 2 sources d'alimentation possibles
Modèle CRS-2020 Rég. \$215
\$159.95 SUPERSCOPE
sélectronic
600, Belvédère, Québec — 683-2525

VILLE DE JONQUIERE APPEL D'OFFRES
La ville de Jonquière demande des soumissions pour les régimes d'assurances collectives, vie, maladie, salaire à court terme et à long terme, protégeant ses employés.
Les représentants des compagnies d'assurance sont invités à se procurer le cahier des charges au bureau de Hébert, Le Houllier et Associés Inc., 4, Place Québec, Québec à compter de la date de publication du présent avis.
Les soumissions doivent être remises au bureau du greffier de la ville de Jonquière, sous pli scellé, en deux exemplaires, et identifiées "Soumission pour assurances collectives", le 5 juin 1981 avant 15 heures. Elles seront, ensuite, ouvertes publiquement le même jour et à la même heure, dans la salle du conseil.
La ville de Jonquière ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
Donné à Jonquière, ce 14e jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt-un.
Le Greffier de la ville, René Perron

CITE DE LORETTEVILLE APPEL D'OFFRES
La Cité de Loretteville demande des soumissions pour les régimes d'assurances collectives, vie, maladie, salaire à court terme et à long terme, protégeant ses employés.
Les représentants des compagnies d'assurance sont invités à se procurer le cahier des charges au bureau de Hébert, Le Houllier et Associés Inc., 4, Place Québec, Québec à compter de la date de publication du présent avis.
Les soumissions doivent être remises au bureau du greffier de la Cité de Loretteville, sous pli scellé, en deux exemplaires, et identifiées "Soumission pour assurances collectives", le 5 juin 1981 avant 15 heures. Elles seront, ensuite, ouvertes publiquement le même jour et à la même heure, dans la salle du conseil.
La Cité de Loretteville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.
Donné à Loretteville, ce 4e jour du mois de mai mil neuf cent quatre-vingt-un.
Le Greffier de la ville, Pierre Garneau

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE KAMOURASKA
No: 250-02-000389-807
COUR PROVINCIALE RIVIERE-DU-LOUP
le 11 mai 1981
PRESENTS: RACHEL B. PELLETIER GREFFIER ADJOINT C.P.K.
COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL
L'ITEE, corps politique légalement constitué en vertu du chapitre 45 des Statuts du Québec de 1978 ayant son siège social au 750, boul. Charest est, en les cités et district de Québec.
Demanderesse
SAVOIE MEUBLES LITEE, corps politique légalement constitué ayant son siège social au C.P. 758, Caraque, Nouveau-Brunswick, EOB 1K0, ainsi qu'une place d'affaires au 8, du Domaine, Rivière-du-Loup.
Défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à SAVOIE MEUBLES LITEE, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente jours de la publication du présent avis.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse Savoie Meubles Ltee.
RACHEL B. PELLETIER GREFFIER ADJOINT C.P.K.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC
200-05-001661-813
COUR SUPERIEURE QUEBEC, le 11 mai 1981
PRESENTS: LE PROTONOTAIRE SCANTONIAN TRANSPORT LTD., corps social et constitué ayant son siège social à 80 Broad Street, Monrovia, Libéria
Demandeur
THE GRAIN BOARD OF IRAQ, compagnie ayant son siège social et faisant affaires principalement à Bagdad, en Iraq.
Défendeur
MARINGENIO COMPANIA NAVIERA S.A., société commerciale dont le bureau est rattaché à la United Operators Shipping Agency Corp., 660 Madison Avenue, New York, New York, Etats-Unis d'Amérique, et BELLMAN SHIPPING CORP.
Tiers saisis
ASSIGNATION
LE TRIBUNAL ayant été saisi de la requête de Mes McMaster Meighen, pour signification par avis public; VU la requête accordée selon ses conclusions le 7 mai 1981 par l'Honorable Juge André Desmeules, j.c., VU les articles 138 et 139 C.P.C.;
ORDRE est donné à "THE GRAIN BOARD OF IRAQ" de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours du présent avis public une fois en français dans le journal LE SOLEIL de Québec et une fois en anglais dans le journal THE GAZETTE de Montréal.
Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.
LE TOUT, frais à suivre.
Paul-Emile Montreuil, protonotaire
Copie conforme
AVIS est, de plus, donné que les tierces-saisies comparaitront au greffe de la Cour Supérieure de Québec, le 21 mai 1981, à 10h00 de l'après-midi, pour déclarer quels sont les biens en leur possession appartenant au défendeur. Le défendeur peut, au lieu, à l'heure et à la date indiquée ci-dessus, faire valoir les motifs pour lesquels la présente saisie ne serait pas déclarée bonne et valable.
McMaster Meighen Procureurs de la demanderesse

Un style safari bien à votre portée! \$29
Une allure gagnante. À un prix champion! En kaki, beige, bleu ou rouge. Polyester-coton. Tailles 7-13. Miss Renfrew au 2e... où nous sommes tout ce que vous attendez de mieux.
HOLT RENFREW
PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • PLACE STE FOY
H.R. ouvert vendredis jusqu'à 21h
2 hrs. station gratuit, parc. autos, Place de l'Hôtel de Ville
entreposage fourrures H.R. composez 692-3680

Gouvernement du Québec Ministère des Transports
578-0446-3
CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTMAGNY
TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION DIVISION DE QUEBEC
LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC
LE MINISTRE DES TRANSPORTS DE LA PROVINCE DE QUEBEC
Expropriants vs. Dame Jeanne Marquis-Godbout (d'adresse inconnue)
Expropriée
Avis est donné à Dame Jeanne Marquis-Godbout, d'adresse inconnue, que le Procureur général et le Ministre des Transports de la province de Québec entendent exproprier un terrain dont vous êtes propriétaire, terrain sis dans le district de Montmagny, et que copie de l'avis d'expropriation a été déposée à votre attention au Greffe du Tribunal de l'Expropriation, 930, chemin Ste-Foy, Québec, Qué.
Le terrain exproprié est sis dans la municipalité de la paroisse Saint-Charles-Borromée, connu et désigné comme étant le lot P-460, concession de l'Hôtelier, du cadastre officiel de la paroisse Saint-Charles, division d'enregistrement de Bellechasse, comprenant une superficie de 7 734 pieds carrés.
Conformément à la loi, vous devez y comparaître dans les quinze (15) jours du présent avis, par écrit, personnellement ou par procureur.
Saint-Romuald, le 11 mai 1981
Pierre Langlois, avocat Procureur des expropriants

Abolition de postes

Débrayage de 2,000 non-enseignants

par Jean-Charles GRENIER

Quelque 2,000 professionnels non enseignants, membres affiliés à la CEQ, seront en débrayage le 19 mai dans les écoles primaires et secondaires du Québec.

Ces professionnels, sous le couvert d'une journée d'étude ou d'un congé de maladie, s'absenteront de leur travail afin de protester contre la politique de coupures budgétaires du ministre québécois des Finances Jacques Parizeau.

Les professionnels non enseignants sont en effet parmi les employés les plus touchés dans le secteur de l'éducation par les coupures budgétaires de \$160,000,000 qui forcent les commissions scolaires à abolir des postes.

Ce mouvement des professionnels non enseignants s'inscrit dans le programme de contestation du 19 mai, date d'ouverture de la session à l'Assemblée nationale. Les professionnels manifesteront en après-midi vers 14h30 sur la colline parlementaire. Quelque 400 d'entre eux sont attendus.

En soirée, ils pourront se joindre au groupe réuni à l'instigation de la CEQ. A ce moment, quelque 5,000 participants, venant de tous les milieux du secteur de l'éducation, marcheront à compter de 20h sur l'Assemblée nationale depuis le Grand Théâtre. C'est ce qui a été révélé, en conférence de presse organisée, hier à

Québec au siège de la CEQ, sous les auspices du Comité régional intersyndical de Québec (CRIQ).

Ce regroupement de syndicats de la région de Québec a également profité de l'occasion pour préciser sa position devant les coupures budgétaires et l'abolition de postes dans le secteur de l'éducation.

Un élément

C'est ainsi que Bernard Devernay a soutenu que les coupures budgétaires n'étaient qu'un élément du problème. A son avis, le gel de certains budgets a en effet aussi néfaste devant l'inflation galopante. Bernard Devernay a également souligné que même si certains enseignants, mis en disponibilité le 15 mai, étaient rappelés le 15 septembre pour combler des postes laissés vacants par des démissionnaires, des enseignants en congé de maladie ou encore des enseignants en congé de maternité, ils n'auraient pu participer à l'élaboration du programme pédagogique. Selon Bernard Devernay, le secteur de l'éducation se prive ainsi de compétences dont il a particulièrement besoin à la suite des objectifs dévoilés dans "Les Livres vert, orange, blanc...".

Le CRIQ, qui est présidé par Marcel Filteau, a par ailleurs tenu à souligner que la dénatalité ne justifiait pas de telles coupures dans les pos-

tes, car la diminution de la clientèle oscille autour de 2 pour 100 au secondaire et au primaire tandis que les coupures peuvent toucher les 10 pour 100 dans le réseau de l'éducation.

Coupures

Les chiffres établis par la CEQ indiquent que le nombre de surplus chez les enseignants des commis-

sions scolaires atteint au Québec 4,993 dont 1,100 n'ont à peu près aucun espoir de réintégrer l'enseignement.

A l'échelle de la région administrative 03, ce nombre atteint 718.

Ces enseignants se retrouveront sans poste en septembre prochain. Ils se répartissent ainsi: 86 dans Québec-banlieue; 122 à Chauveau-Charlevoix; 57 dans La Chaudière; 90 dans

Louis-Frédéric; 73 dans Pascal-Taché; 41 dans Portneuf; 126 à Québec seulement; 20 dans Charlevoix; 42 dans la région de l'Amiante; 61 à Grand-Portage. Les enseignants en-

timent que presque toutes les abolitions de postes touchent des personnes affectées à des services directs aux étudiants et aux enseignants et qu'ainsi la qualité de l'éducation di-

minuera. C'est pourquoi il convient les étudiants, les parents et les groupes intéressés à l'éducation à se joindre à eux lors de la manifestation de mardi soir à Québec.

MUNICIPALITE DE VILLE LA POCAIERE - COMTE DE KAMOURASKA REFECTION DES GRADINS DE L'ARENA CONTRAT 81-01

DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Corporation Municipale de Ville La Pocatière demande des soumissions publiques pour des travaux de refecton des gradins de l'arena.

Les Entrepreneurs peuvent se procurer copie des plans, devis, addenda et formules de soumission au bureau de M. PAUL B. BOIS, Ingénieur Conseil, 4765, 1re Avenue à Charlebourg, en y faisant un dépôt de \$25, qui sera remboursé sur remise en bon ordre des documents en dépôt avant le 13 juin 1981 aux Entrepreneurs qui auront remis une soumission dans les formes et délais prescrits.

POUR ETRE CONSIDEREE, TOUTE SOUMISSION DE VRA ETRE.

- a) Conforme au devis et faite sur les formules officielles.
- b) Accompagnée d'un chèque certifié pour un montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la Corporation Municipale de Ville La Pocatière, ou d'un Bon de Soumission.
- c) Remise avant cinq heures (5:00) P.M., jeudi le 4 juin 1981, au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville de La Pocatière.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

SIGNE: Claude Crête, Greffier Ville La Pocatière

Le 12 mai 1981

VILLE DE SAINT-NICOLAS 1365, rue Marie-Victoria Conté de Lévis P.Q. G0S 2Z0

APPEL D'OFFRES CONTRAT 1356-81-04

La Ville de Saint-Nicolas, Conté de Lévis, demande des soumissions pour la construction des services d'aqueduc, d'équipement sanitaire, d'égout pluvial et de voirie dans le secteur "Domaine des Plateaux".

Les plans, devis et formule de soumission peuvent être obtenus au bureau de COUTURE, LECLERC & ASSOCIES, INGÉNIEURS-CONSEILS, 1380, boulevard St-Cyrille ouest, Québec G1S 1W6. Les documents seront fournis aux intéressés moyennant un dépôt de \$50 en argent ou en chèque visé à l'ordre de COUTURE, LECLERC & ASSOCIES, INGÉNIEURS-CONSEILS, lequel sera remboursé seulement à ceux qui auront présenté une soumission, sur remise en bon état desdits documents dans les quinze (15) jours de l'entree des soumissions. Celles-ci devront être scellées et marquées: "SOUMISSIONS CONTRAT 1356-81-04".

Les soumissions seront reçues jusqu'à 14:00 heures, le 28 mai 1981 au bureau du greffier. Elles seront ouvertes et lues le même jour, immédiatement après leur réception, et le contrat pourra être accordé après étude par le Conseil et rapport de l'ingénieur.

Pour être valable, toute soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté ou d'une garantie de soumission (Bid Bond) équivalant à 10% du montant de la soumission et émis au nom de la Ville et d'une lettre d'intention conforme aux exigences du cahier des charges.

La Ville de Saint-Nicolas ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

GUY GODREAU, avocat-greffier Québec, le 15 mai 1981.

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE SAINT-JEAN DE BOISCHATEL, COMTE DE MONTMORENCY

AVIS PUBLIC

APPEL D'OFFRES

AVIS EST, PAR LA PRESENTE, DONNE QUE LA MUNICIPALITE DE SAINT-JEAN DE BOISCHATEL recevra des soumissions aux conditions ci-dessous énumérées.

PLACEMENT DES ASSURANCES: Portefeuille Assurances générales

CONDITIONS D'UTILISATION DES DOCUMENTS DE SOUMISSION:

Les courtiers intéressés à soumissionner pourront se procurer les documents complets de soumission au bureau du secrétaire-trésorier de la municipalité, situé au 9, Côte de l'Eglise, moyennant une somme de cinquante dollars (\$50,00) faite au nom de la Municipalité de Saint-Jean de Boischatel. Ledit montant ne sera pas remboursable.

CONDITIONS DE SOUMISSION:

Les soumissionnaires devront présenter leur offre sur la formule officielle, accompagnée d'un cautionnement de soumission de deux cents dollars (200,00\$) sous forme de chèque visé au nom de la Municipalité de Saint-Jean de Boischatel, et remettre le tout dans une enveloppe cachetée sur laquelle seront inscrits "Soumission Assurance" et le nom du courtier.

Les soumissions seront reçues au bureau du secrétaire-trésorier jusqu'à 16 heures (16h00), le 10e jour de juin 1981. Toutes les soumissions seront ouvertes le même jour dans la salle du conseil. Pour être considérée, toute soumission devra être conforme aux documents de soumission et être accompagnée des documents requis.

La Municipalité de Saint-Jean de Boischatel se réserve le droit de rejeter ou d'accepter toute soumission.

Municipalité de Saint-Jean de Boischatel Par: Michel Lefebvre, secrétaire-trésorier

Kmart

PRIX de CÉLÉBRATION

- Prix en vigueur les 15-16 et 18 mai 1981.
- Tant qu'il y en aura.
- Nous nous réservons le droit de limiter les quantités.



TORBE 'FAFARD' 4 PIEDS CUBES
Pour un sol plus riche et plus humide!

Prix de vente K mart **5⁹⁹** Ch.



SAC DE 17.5 LITRES DE TERREAU

Bonne offre sur ce terreau fertilisé et composé QUANTITE LIMITEE. 4 SACS PAR CLIENT.

Prix de vente K mart **1⁶⁹** Ch.

CHOIX DE PLANTES POUR LE JARDIN

Plateaux de 12 à 24 plantes décoratives ou légumes.

Spécial **2¹⁹**

GERANIUM EN POT DE 3 1/2"

Choix de couleurs. Une plante par pot.

Spécial **87^c**



TONDEUSE 'BRUTE II' A ESSENCE COUPE DE 20"

Robuste modèle équipé d'un moteur Briggs & Stratton de 3 HP. Commandes des gaz sur le guidon, réglage de hauteur à 4 positions. Nécessaire pour déchetage vendu séparément.

Prix de vente K mart **155⁵⁷** Ch.

Rabais \$1⁹⁸ SOLIDE TUYAU D'ARROSAJE DE 1/2" x 50'

● Prix courant K mart 7.57
● Fait en vinyle caoutchouc.
● Prix spécial K mart **5⁹⁹** Ch.

Rabais \$5⁰⁰ ROBUSTE BROUETTE DE 4 PIEDS CUBES POUR LE JARDIN

● Prix courant K mart 34.97
● Caisse sans joints en acier au fini emaille rouge. Cadre en X en acier solide, roue de 10", semi-pneumatique en caoutchouc. Capacité approximative.

Prix spécial K mart **29⁹⁷** Ch.

BEAUX ROSIERS POUR VOS JARDINS!

Des rosiers ou arbustes. Grande variété comprenant "Floribunda", "Grandiflora" et d'autres rosiers à fleurs rouges, roses, jaunes et deux tons.

Tous les rosiers ne sont pas disponibles dans tous les magasins.

Prix de vente K mart **3⁹⁹**

PRATIQUE FAUTEUIL PLIANT A SANGLES

Pour le patio ou à la plage! Monture tubulaire, sangles 5 x 6", dans un choix de couleurs.

Prix de vente K mart **7⁶⁶** Ch.

Rabais 80^c ARROSOIR DE DEUX GALLONS

● Prix courant K mart 2.67
● Fabrication de plastique solide.

Prix spécial K mart **1⁸⁷** Ch.

Rabais \$1¹¹ GANTS DE TRAVAIL

● Prix courant K mart 3.33
● Paume en cuir tendu, dos en coton robuste. Ideals pour jardiner!

Prix spécial K mart **2²²** Paire

Rabais \$1³⁰ ENGRAIS VARIÉS POUR UN TRÈS BEAU JARDIN

● Prix courant K mart 4.23
● Tout usage (15-30-15)
● Pour rosiers (20-24-15)
● Pour conifères (30-10-10)
Vendus en boîtes de 1 1/2 lb.

Au Choix **2⁹³** Ch.

Rabais \$3⁵⁰ PELLE A LA POIGNEE EN 'D'

● Prix courant K mart 8.97
● Manche environ 27".

Rabais \$3⁰⁰ LONGUE PELLE A LAME ARRONDIE

● Prix courant K mart 8.47
● Manche de 48" environ.

Rabais \$3⁰⁰ SOLIDE PELLE A LAME ARRONDIE

● Prix courant K mart 8.47
● Poignée en D.

Rabais \$2⁵⁰ SOLIDE RATEAU MANCHE DE 54"

● Prix courant K mart 7.97
● Pour le jardinage!

Au Choix **5⁴⁷** Ch.

Rabais 74^c SUPPORT POUR TOMATES

● Prix courant K mart 2.97
● Modèle à trois cerceaux soutenant bien les plants.

Prix spécial K mart **2²³** Ch.

'FLINTKOTE' PRESERVATIF POUR ASPHALTE

Preservatif de couleur noire. 4 gallons.

Prix de vente K mart **9⁹³** Boite

Rabais 31^c ROBUSTES GANTS DE TRAVAIL

● Prix courant K mart .97
● Robuste coutil de coton. Unitaillé pour homme.

Prix spécial K mart **66^c** Paire

AUBAINE! TERRE NOIRE POUR JARDIN

Sans mauvaises herbes. Sac de 35 litres.

Prix de vente K mart **2²²** Sac

Kmart

Satisfaction assurée ou argent remboursé!





PLACE FLEUR DE LYS
550, BOUL. HAMEL, QUEBEC
OUVERT: Lundi à mercredi 9h à 17h30
Jeudi et vendredi 9h à 21h.
Sam. 8h30 à 17h.

PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS
999, RUE DE BOURGOGNE, STE-FOY, QUEBEC
OUVERT: Lundi à mercredi 9h à 18h. Jeudi et vendredi 9h à 21h. Samedi 9h à 17 h.

REGLES CONCERNANT LES SOLDES

Nous visons avant tout à combler toutes les demandes d'articles en solde dans nos magasins. Si pour des raisons indépendantes de notre volonté l'article demandé n'est pas disponible K mart vous remettra sur demande un bon d'achat spécial vous permettant d'acheter ultérieurement le même article au prix de solde annoncé, sinon vous pourrez acheter un article de qualité comparable en profitant d'un prix réduit équivalent. Notre but premier est de donner toujours satisfaction à notre clientèle. Kmart Canada Limitee